



HAL
open science

Déterminants et méthodes concernant les pratiques contraceptives dans l'Antiquité

Bidia Camara

► **To cite this version:**

Bidia Camara. Déterminants et méthodes concernant les pratiques contraceptives dans l'Antiquité. Gynécologie et obstétrique. 2020. dumas-03284176

HAL Id: dumas-03284176

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03284176>

Submitted on 12 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

AVERTISSEMENT

Ce mémoire est le fruit d'un travail approuvé par le jury de soutenance et réalisé dans le but d'obtenir le diplôme d'État de sage-femme. Ce document est mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt toute poursuite pénale.

UNIVERSITÉ DE PARIS
Faculté de santé
UFR de Médecine
ÉCOLE DE SAGES-FEMMES BAUDELLOCQUE

Mémoire pour obtenir le
Diplôme d'État de Sage-Femme

Présenté et soutenu publiquement

Le : 17 septembre 2020

Par

Bidia CAMARA

Née le 26 mars 1995

**Déterminants et méthodes concernant
les pratiques contraceptives dans l'Antiquité**

DIRECTEUR DU MÉMOIRE :

M Paul Cesbron

Gynécologue-obstétricien, directeur de la
société d'histoire de la naissance

Jury :

Mme Priscille Sauvegrain

Sage-femme sociologue et chercheur

M Baptiste Bertho

Sage-femme enseignant, Baudelocque

Mme Maï Le Du

Sage-femme et secrétaire de la société
d'histoire de la naissance

Mémoire N° : 2020PA05MA38

Remerciements

Je souhaite remercier,

Mon directeur de mémoire Mr Paul Cesbron pour son aide et son soutien durant l'élaboration de ce mémoire. Vos précieux conseils ont permis de pousser plus loin ma réflexion. Merci pour tous vos encouragements.

Mr Bertho et Mme Vérot, sages-femmes enseignants à l'école Baudelocque, pour m'avoir guidé dans les premières étapes de cette étude.

Les membres de la société d'histoire de la naissance pour leur accueil et leur écoute bienveillante.

Les membres du jury pour l'intérêt et le temps qu'ils consacreront à mon travail.

Je tiens à remercier,

Mes camarades de promotion et plus particulièrement Assia, Nithura, Estelle, Salma, Yasmina... Les excellentes sages-femmes et amies Laura, Ségolène, Sarah Bassot et Camille.

Mme Flore Kimmel, ma professeure de langue hellénique qui m'a transmis sa passion pour l'histoire de l'Antiquité grecque dès le collège. J'espère que ce mémoire vous rendra d'autant plus fière de votre profession.

Je remercie particulièrement Jeanne pour son immense soutien dans l'élaboration de ce mémoire, tu es une personne remarquable.

Mes amies, Atiqa, Aïcha, Yagmur, Sabina, Sarah V, Huda, Sarah R, Maryam, Hinde, Angela, Agashthiya et Thivi. Je vous souhaite le meilleur pour l'avenir et j'espère partager encore des moments inoubliables avec vous.

Merci Agashthiya (ma partenaire de nuit blanche) et Huda pour votre aide à la réalisation de ce mémoire.

Merci à mes amis d'enfances pour leur soutien et leur écoute et en particuliers Kadir, Gnima, Aushi et Madina. J'espère encore 25 belles années à vos côtés.

Enfin je souhaite remercier ma famille ; mes parents et mes sœurs : Tacko, Diangou, Assou, Assan et Ndeye pour leur patience et leur soutien indéfectible durant mes études.

Résumé

Contexte : La contraception désigne tous moyen permettant d'éviter une grossesse pour un temps limité ou illimité. Le désir de contrôler les naissances existe depuis l'Antiquité et différents moyens contraceptifs sont décrits dans la littérature. Néanmoins, toutes les sociétés ignorent les mécanismes de la fécondation jusqu'au XIXème siècle. Durant l'Antiquité, la contraception peut inclure des pratiques d'abandon d'enfants. Les sociétés égyptienne et gréco-romaine influencent les sociétés occidentales dans de nombreux domaines. L'histoire de la contraception, qui relève de la sphère privée, est incorporée dans une société. L'étude du rôle et du discours des acteurs sociaux de la contraception tels que les médecins ou les sages-femmes permet de saisir les déterminants de cette pratique dans les civilisations antiques. L'analyse du statut des femmes nous donne des clés pour comprendre les combats menés par les femmes à travers l'Histoire pour leur émancipation et leur réappropriation du corps grâce à la contraception.

Objectifs : Montrer que la contraception est un outil d'émancipation pour les femmes qui voyaient leur corps devenir propriété de l'homme. Connaître les principales méthodes contraceptives utilisées dans l'Antiquité. Analyser la perception de la fécondité par les médecins et la société. Comprendre la perception et le discours des médecins de l'époque sur la contraception

Matériels et méthodes : Il s'agit d'une recherche bibliographique et historiographique de type revue de la littérature sur la contraception dans l'Antiquité. Elle s'accompagne d'une étude des analyses sur les sources antiques par les chercheurs contemporains.

Résultats principaux : Différents types de méthodes contraceptives sont disponibles en Égypte, en Grèce et à Rome durant l'Antiquité. L'utilisation de miel, du natron, du céleri, de l'acacia et de dattes est fréquente. Les voies d'applications sont nombreuses et peuvent être associées. Un dispositif intra-utérin est décrit par Soranos d'Ephèse. La pratique de l'exposition d'enfants est fréquente et révélatrice d'un système patriarcal enraciné dans le monde gréco-romain. Les trois civilisations accordent une grande importance à la fécondité. Les femmes de l'Antiquité sont dominées mais cette domination est à nuancer.

Conclusion : La contraception est présente durant l'Antiquité en Grèce, à Rome et en Egypte. Elle permet une maîtrise des naissances dans ces sociétés. L'efficacité des méthodes contraceptives est à nuancer selon la classe sociale. Médecins et sages-femmes jouent un rôle important dans la contraception. Les femmes de l'Antiquité ont des positions différentes dans les sociétés.

Mots clés : contraception, exposition d'enfants, Egypte, Grèce, Rome, Antiquité, fécondité, femmes, médecins, sages-femmes

Abstract

Context: Contraception refers to all means of avoiding pregnancy for a limited or unlimited time. The desire to control births has existed since antiquity and various contraceptive means are described in the literature. Nevertheless, all societies ignore the mechanisms of fertilization until the nineteenth century. During antiquity, contraception may include practices of abandonment of children. Egyptian and Greco-Roman societies influence Western societies in many areas. The history of contraception, which falls within the private sphere, is incorporated into a society. The study of the role and discourse of social actors in contraception, such as doctors and midwives, makes it possible to grasp the determinants of this practice in ancient civilizations. The analysis of the status of women gives us keys to understand the struggles waged by women throughout history for their emancipation and their reappropriation of the body through contraception.

Objectives: To show that contraception is a tool of emancipation for women who saw their bodies become the property of men. Know the main contraceptive methods used in antiquity. Analyze the perception of fertility by doctors and society. Understanding the perception and discourse of physicians of the time on contraception.

Materials and methods: This is a bibliographic and historiographic research of the type reviewed literature on contraception in Antiquity. It is accompanied by a study of analyses on ancient sources by contemporary researchers.

Main results: Different types of contraceptive methods are available in Egypt, Greece and Rome during antiquity. The use of honey, natron, celery, acacia and dates is common. The routes of application are numerous and can be associated. An intrauterine device is described by Soranos of Ephesus. The practice of the exhibition of children is frequent and revealing of a patriarchal system linked in the Greco-Roman world. The three civilizations attach great importance to fertility. Women of antiquity are dominated but this domination is to be qualified.

Conclusion: Contraception is present during antiquity in Greece, Rome and Egypt. It

allows a mastery of births in these societies. The effectiveness of contraceptive methods is to be qualified according to the social class. Doctors and midwives play an important role in contraception. Women of antiquity have different positions in societies.

Keywords: contraception, children's exposure, Egypt, Greece, Rome, Antiquity, fertility, gender studies, women, doctors, midwives

Table des matières

<i>Remerciements</i>	2
<i>Résumé</i>	3
<i>Abstract</i>	4
<i>Liste des annexes</i>	7
<i>Introduction</i>	8
1. Définition du terme « contraception ».....	8
2. Justification du choix de la période antique	8
3. Statut des femmes.....	10
<i>Matériel et méthodes</i>	12
1. Matériel.....	12
1.1. Problématique	12
1.2. Objectif principal.....	12
1.3. Objectifs secondaires	12
1.4. Hypothèses	12
2. Méthodes et sources d'études.....	13
2.1. Outil méthodologique	13
2.2. Type d'étude.....	13
2.3. Les papyrus médicaux.....	15
2.4. Les traités hippocratiques	15
2.5. Maladies des femmes de Soranos d'Ephèse.....	16
2.6. Les sources littéraires	16
2.7. Sources issues des Gender studies	18
<i>Résultats</i>	20
1. Les moyens contraceptifs.....	20
1.1. Les papyrus médicaux : papyrus de Ramesseum n° III et IV	20
1.2. Les contraceptifs naturels.....	20
1.3. Les contraceptifs artificiels.....	20
1.4. La Grèce antique et Rome : les traités hippocratiques et maladie des femmes.....	24
1.5. L'exposition d'enfants	26
2. Maîtrise de la fécondité et discours sur les contraceptifs	27
2.1. Fécondité et contraception ; les raisons de la maîtrise des naissances	27
2.2. Les médecins, les sages-femmes et la contraception.....	30

3.	Apport des gender studies sur l'analyse des études sur les femmes de l'Antiquité	33
3.1.	Analyse des femmes de l'Antiquité et la contraception	33
3.2.	Le cas de l'exposition d'enfants : une reproduction sélective dans le monde Gréco-Romain ...	37
3.3.	L'apologie de la domination masculine par la Grèce ancienne, origine d'une élimination spécifique des filles.....	38
	Discussion.....	40
1.	Vérification des hypothèses.....	40
1.1.	Première hypothèse	40
1.2.	Deuxième hypothèse	41
1.3.	Troisième hypothèse.....	42
2.	Discussion des résultats	42
2.1.	Les méthodes contraceptives communes aux trois sociétés.....	42
2.2.	Les méthodes contraceptives spécifiques de chaque société.....	45
2.3.	Problème de l'étude sur l'efficacité des méthodes contraceptives	49
2.4.	Les sages-femmes et les nourrices.....	51
2.5.	Les femmes de l'Antiquité, la sexualité et la procréation.....	52
2.6.	La domination masculine dans l'Antiquité.....	54
2.7.	Réponse à l'objectif principal.....	56
3.	Les points forts.....	57
4.	Les limites et les biais	57
5.	Implications et perspectives	58
	Conclusion	59
	Bibliographie.....	60
	Annexes.....	62

Liste des annexes

Annexe 1 : Egypte antique : la ville d'Alexandrie durant l'ère

Ptolémaïque Annexe 2 : Carte de l'Egypte antique au Nouvel

Empire

Annexe 3 : Carte de la Grèce antique à l'époque

classique Annexe 4 : Expansion de la civilisation

romaine (350 après J-C)

Annexe 5 : Contrats établis par des marchands d'esclaves sur des enfants

exposés à Rome. Annexe 6 : Composants des contraceptifs égyptiens par

papyrus

Annexe 7 : Récapitulatif des méthodes contraceptives disponibles en Egypte

antique Annexe 8 : Pratiques abortives dans le monde gréco-romain

Annexe 9 : Les principales motivations de recours aux abortifs en Grèce et à

Rome Annexe 10 : Schématisation de l'opposition du masculin et du féminin

par Pierre Bourdieu

Annexe 11 : Exemple d'une division des tâches entre hommes et femmes décrite par

Pierre Bourdieu

Introduction

1. Définition du terme « contraception »

La contraception désigne tout moyen permettant d'éviter une grossesse pour un temps limité ou illimité. De tous temps, des méthodes variées ont été utilisées par les populations pour limiter le nombre de naissances. Dans l'Antiquité méditerranéenne la notion de contraception ne revêt pas la même définition qu'aujourd'hui. Elle regroupe toutes les méthodes visant à contrôler le nombre d'enfant à élever. Elle peut comprendre notamment l'exposition d'enfants, méthode décrite comme « de dernier recours ». (1)

2. Justification du choix de la période antique

Les pratiques contraceptives lors de la période de l'Antiquité sont particulièrement intéressantes à analyser. Cette période voit en effet naître les prémices de la médecine occidentale, et marque ainsi un tournant dans la perception et l'utilisation de la contraception. L'Antiquité est une période riche en ouvrages scientifiques et d'échanges interculturels. L'Homme est placé au centre du débat et le système de pensée des intellectuels de l'Antiquité demeure encore aujourd'hui pertinent. Cette étude s'intéresse à trois grandes civilisations de l'Antiquité que sont l'Égypte, la Grèce et Rome.

L'Égypte antique est une des civilisations les plus rayonnantes de l'époque. Elle est la plus ancienne et a influencé la civilisation gréco-romaine sur de nombreux sujets notamment dans le domaine de la médecine. Les périodes principalement étudiées sont l'Égypte du Nouvel Empire et la période de domination Gréco-romaine. Ces périodes nous apportent de nombreuses sources papyrologiques médicales et juridiques (papyrus d'Ebers, de Kahun, de Turin). L'histoire de la contraception est intéressante dans cette civilisation qui accorde une grande importance à la religion, à la famille et au

cycle de la vie. (2) L'étude de l'Égypte d'une part et du monde Gréco-romain d'autre part permet de les comparer pour mettre en lumière les spécificités de chaque civilisation concernant la question de la contraception.

La Grèce antique et sa grande influence ne sont plus à présenter. Notre société lui doit entre-autres un attachement à la politique aux pratiques démocratiques. Les sources étudiées traitent surtout des époques classiques et hellénistiques, périodes de rayonnement intellectuel et culturel (Aristote, Platon, Hippocrate,...). Le cadre historiographique est guidé essentiellement par les traités hippocratiques et l'étude de ceux-ci par les historiens. Ces derniers mettent en évidence les différentes opinions sur la

fécondité et la contraception. La Grèce antique est préoccupée par le risque de surpopulation (Platon, La République) (1) ; elle est ce que l'on nomme aujourd'hui une société malthusienne (Thomas Malthus cf.). Les traités d'Hippocrate sont les principales sources d'information sur la contraception en Grèce. Pierre Brulé, historien et spécialiste de la Grèce Antique désigne l'homme grec par ces mots : « Citoyen populationniste à l'Assemblée, mari et père malthusien à la « maison », l'homme grec vit au cœur de contradictions. » (1) La Grèce est une civilisation avec une société fragmentée. Seuls les hommes grecs possèdent la citoyenneté et peuvent participer à la vie civile de la cité. Les femmes grecques sont des épouses, des filles, des sœurs et des mères de citoyens, mais aucunement considérées comme citoyennes. À l'instar de Rome, la politique et la cité jouent un rôle important dans la vie de la population et influencent de ce fait la sphère intime et l'utilisation de la contraception.

Rome et sa renommée naquirent de la mythologie pour ensuite influencer et dominer d'autres civilisations. Pour construire son pouvoir, la cité s'est forgé une histoire avec ses héros légendaires. Selon la mythologie, Romulus est le fondateur de la cité ; l'enlèvement des Sabines est un des épisodes le plus marquant de son histoire. En effet, les premiers romains étant des hommes, ils se mirent à enlever les femmes des villes voisines et notamment les Sabines. Les femmes enlevées sont les premières romaines, et de leur condition de captives elles devinrent l'image de l'épouse romaine : la matrone. D'une cité sans femme, Rome devient une civilisation florissante érigeant la matrone en idéal de la femme romaine. (3) La société romaine est une société qui renvoie encore aujourd'hui le reflet d'une grande liberté sexuelle mais qu'en est-il réellement pour les femmes ? Soranos d'Ephèse, médecin grec, est un illustre médecin de son époque exerçant à Rome. Sous l'empire Romain, à l'inverse de la Grèce, l'inquiétude est liée à la crainte de la dépopulation : Auguste sanctionne le célibat par une fiscalité lourde. Rome est nataliste. (4) (5) (6)

L'Antiquité est donc une période riche de l'Histoire. Des études ont porté sur divers sujets mais les premières études portant sur la sphère intime et la vie des femmes ont réellement commencé dans les années 1970 avec les *genders studies*. Marcella Farioli, qui

étudie l'œuvre de Nicole-Claude Mathieu, se propose d'expliquer le "problème" de l'étude historiographique sur les femmes de l'Antiquité. (7)

« Pour reconstruire les dynamiques entre les sexes en Grèce ancienne il faudra aborder un double problème et un double « biais masculin ». D'un côté, la pénurie des sources produites par les femmes : presque tous les documents sont des discours et des regards d'hommes sur les femmes, normés et influencés par l'idéologie des groupes dominants. De plus, ces sources produites par les hommes sont beaucoup moins nombreuses par rapport à celles qui témoignent de la mentalité, des productions matérielles et intellectuelles masculines ; en général elles concernent surtout les femmes libres et de classes supérieures ». (7)

Le texte cite la Grèce ancienne mais cette hypothèse pourrait être pertinente pour les autres civilisations de l'Antiquité.

La littérature est riche sur les différentes méthodes contraceptives utilisées à cette époque. En Grèce antique et à Rome, Soranos d'Ephèse expose des méthodes « qui ont pour objet d'empêcher la semence masculine de pénétrer dans la matrice de la femme. »

(8) L'exposition d'enfant est également pratiquée.

(8) (9) (10) L'abstinence et l'allaitement prolongé sont courants. (11) La pratique de l'avortement est dangereuse et semble peu fréquente.(12) À Rome, des politiques natalistes sont mises en place, sous l'Empire d'Auguste, pour contrôler le taux des naissances en raison d'une baisse de la natalité. (6) En Égypte Antique, des excréments de crocodile sont utilisés. (13) Les méthodes contraceptives efficaces et sans danger à Athènes et à Rome semblent chères. Le contrôle des naissances permet aussi à la famille de préserver sa fortune et la santé de la femme, ce qui est profitable au mari. (5) L'influence des connaissances médicales de l'époque sur la perception du corps féminin, de sa physiologie et l'utilisation des contraceptifs est fondamentale.

Dans la médecine grecque, les médecins font une distinction entre contraception et avortement. Soranos recommande la contraception plutôt que l'avortement qui ne doit être pratiqué qu'en dernier recours. (4) Les médecins se basent sur la physiologie du corps féminin et du cycle menstruel pour recommander les différentes méthodes. Cependant leurs objectifs semblent, parfois, davantage politiques et économiques que médicaux. Soranos d'Ephèse par exemple déclare pouvoir fournir une liste complète des critères morphologiques de fécondité. (4) Ils recherchent la norme chez les femmes - la fécondité - et écartent du mariage les femmes stériles ou peu fécondes ce qui n'est pas sans conséquence sur le statut social de la femme.

Les acteurs concernés par la contraception ne sont pas seulement les femmes et les médecins. On peut inclure les intellectuels, qui, pour la plupart, ont une opinion sur le sujet ou rapportent les faits. Les sages-femmes participent également à la contraception. On ne peut occulter l'influence extérieure de la cité sur le contrôle des naissances pour les civilisations gréco-romaines. En Egypte cette influence est exercée par les croyances

divines et le modèle Pharaonique. (2)

Pendant l'Antiquité, la femme qui devient mère est le garant de la transmission au sein de la famille et du couple, elle donne la vie pour permettre à l'homme d'avoir une descendance.

3. Statut des femmes

Étudier la contraception suppose de rentrer dans l'intimité et dans la sexualité des femmes. Les sociétés antiques sont marquées par le patriarcat et cela influe sur l'utilisation de contraceptifs par les

femmes. Un système patriarcal est un système dans lequel les hommes ont un ascendant sur les femmes par l'appropriation de domaines clés du pouvoir dans une société. (14)

Lynn Meskell dit à ce sujet que « quel que soit le contexte historique, la construction et la compréhension spécifiques de la sexualité ne peuvent être isolées de leur milieu discursif (voir Foucault 1969). En outre, il faut bien voir que la sexualité est un terrain délicat : la sexualité a une histoire (Butler 1993 : 5). Clifford Geertz (1966) est célèbre pour avoir comparé la sexualité à un oignon. Comme pour la culture, à mesure qu'on en ôte les pelures (économie, politique, famille, etc.), on s'imagine approcher du centre, mais il devient bientôt clair qu'il n'y a pas de centre. La sexualité ne peut être séparée des « pelures » sociales qui l'entourent, puisqu'elle est si étroitement liée aux relations humaines et aux rapports de pouvoir. [...], il faut aborder la sexualité en relation avec les notions de parenté, de famille, de communautés et de normes sexuelles (Ross et Rapp 1997 : 155) » (2).

Cela résume assez bien l'intention de cette étude. Le but n'est pas de faire une simple description des moyens contraceptifs de l'Antiquité, mais de démontrer certains faits à travers l'étude de la contraception. On ne peut traiter la contraception dans l'Antiquité sans aborder les forces en présence, le statut des femmes et la perception de leurs rôles dans la société.

La contraception, utilisée pour limiter les naissances, ne doit pas être une menace pour la famille et l'homme. Dans les sociétés grecques et romaines, l'homme et la femme ne sont pas égaux dans le mariage. En Egypte, l'existence du contrat de mariage rééquilibre les droits et devoirs des époux. (13) Angus Mc Laren, dans son livre *Histoire de la contraception* explique la domination masculine. Selon Mc Laren « la société s'est toujours efforcée de contrôler le pouvoir reproductif des femmes et celles-ci n'ont fait que lutter pour récupérer ce pouvoir, cherchant en même temps à maîtriser leur fécondité et à conserver le statut privilégié que leur confère la maternité. » (11)

Il semble indispensable d'inclure quelques notions de sociologie anthropologique pour comprendre les mécanismes du patriarcat et le lien avec la contraception. Le combat mené qui a abouti à la révolution contraceptive des années 1950-1960 passe par le

démantèlement du discours des anciens. “Dans *De generatione animalium*, Aristote oppose au principe générateur masculin la femme-matière qui l’accueille, inerte. L’idée de la hiérarchie nécessaire entre les sexes repose aussi sur cette passivité [...] »

(7) Ces discours tenus par des savants restent dans l’inconscient collectif et participent au maintien des femmes dans un statut inférieur. Les travaux de Pierre Bourdieu (15), Françoise Héritier (14) et notamment Nicole Loraux (16) nous aident à comprendre l’impact de ces pensées sur le rôle des femmes et les forces, souvent invisible, maintenant les inégalités. L’analyse de la contraception met en évidence, dans les sociétés antiques, les enjeux liés à la procréation qui est l’élément central dans la domination masculine, un phénomène universel.

Matériel et méthodes

1. Matériel

1.1. Problématique

L'étude de la contraception pendant l'Antiquité met donc en exergue les difficultés qui ont jalonné l'histoire de la régulation des naissances. Elle est un point de départ essentiel pour comprendre les batailles qui ont dû être menées par la suite (lutttes pour les droits des femmes, améliorations des connaissances médicales...) permettant aux femmes de se réapproprier leur corps. Cette émancipation de la femme passe par l'accessibilité aux contraceptifs. Quels furent les déterminants et les méthodes utilisés dans le cadre de la régulation des naissances dans l'Antiquité ?

1.2. Objectif principal :

- Montrer que la contraception est un outil d'émancipation pour les femmes qui voyaient leur corps devenir propriété de l'homme.

1.3. Objectifs secondaires :

- Connaître les principales méthodes contraceptives utilisées dans l'Antiquité
- Analyser la perception de la fécondité par les médecins et la société
- Comprendre la perception et le discours des médecins de l'époque sur la contraception

1.4. Hypothèses :

- L'ambivalence concernant le recours à la contraception est liée au statut même de la femme qui est à la fois vue comme essentielle à la transmission du patrimoine de

l'homme (la femme doit être féconde pour son mari) et à la fois comme un objet de désir sexuel (en dehors de l'objectif de procréation, auquel cas la contraception devient une nécessité).

- La contraception constitue aussi un facteur de division entre les classes sociales : les plus pauvres ayant accès à des moyens contraceptifs moins efficaces et plus dangereux connaissent une morbidité élevée, et davantage d'enfants que les plus riches qui répartissent mieux leurs fortunes au sein de la famille.

- Les médecins contribuent à renforcer les inégalités entre les hommes et les femmes en établissant des critères morphologiques de fécondité chez la femme et en associant systématiquement la sexualité féminine à la procréation.

2. Méthodes et sources d'études

2.1. Outil méthodologique

Elaboration de synthèses par l'intermédiaire de fiches de lecture de chaque source étudiée.

2.2. Type d'étude

Il s'agit d'une recherche bibliographique et historiographique de type revue de la littérature sur la contraception dans l'Antiquité. Elle s'accompagne d'une étude des analyses sur les sources antiques par les chercheurs contemporains.

Cette étude est singulière car il est largement admis que la contraception n'apparaît réellement chez l'Homme qu'au XX^{ème} siècle. Avant cette période la notion de contraception est imprécise, en partie tabou et relevant du domaine privé.

La recherche porte sur la contraception mais concerne aussi le cadre de sa pratique. En effet, il est intéressant de savoir que la contraception existe dans l'Antiquité ; mais il est encore plus intéressant d'essayer de comprendre comment les femmes l'utilisent et dans quel but, quelles femmes y ont accès, ainsi que de savoir si des restrictions existent au sujet de la contraception, ou encore de connaître la position des médecins sur son utilisation. C'est le travail des sources provenant des *gender studies* que nous avons tenté de comprendre pour étendre notre étude sur la contraception et de manière plus générale sur le corps des femmes et leur place dans l'Antiquité.

La recherche porte sur l'Antiquité gréco-romaine et égyptienne. Les sources sont diverses et concernent la contraception d'un point de vue médical, puis d'un point de vue politico-sociétal. Les sources incluent souvent des études sur la contraception et l'avortement car ce sont deux notions étudiées conjointement. Malgré la présence de sources sur l'avortement, nous ne les avons pas analysées car nous les avons considérées comme s'éloignant de la contraception sur plusieurs dimensions notamment médicales et créant de nombreux biais par rapport à celle-ci. Il aurait été nécessaire d'étudier ces différences et les biais impliqués ce qui aurait élargi le champ de notre étude. Pour limiter notre domaine d'analyse nous avons

privilegié l'étude de l'exposition d'enfants dans le monde gréco-romain car il s'agit d'une méthode de maîtrise des naissances révélatrices de nombreuses particularités culturelles.

Le corpus de sources bibliographiques est le principal point de départ de notre travail sur la contraception et le rôle des femmes dans les sociétés gréco-romaine et égyptienne. Il nous permet l'étude des informations présentes et leurs analyses.

Pour ce travail de recherche il nous semble essentiel de poser des cadres historiques et géographiques car l'Antiquité est une période vaste avec de nombreuses civilisations.

Pour poser ces cadres nous nous sommes intéressés aux travaux de Lynn Meskell, archéologue, qui a écrit *Vies privées des Egyptiens, 1539-1075*. Pour son ouvrage elle cite principalement des sources du Nouvel Empire. (2) Ses études reposent sur l'iconographie et les vestiges archéologiques (funéraires surtout) qui nous donnent des renseignements sur la société et son organisation, ainsi que sur certains rites pratiqués.

(2) Les fouilles archéologiques se concentrent sur Memphis, Amarna, Gourob (villes) et Dar El Medineh (village). Les principales sources archéologiques et textuelles du Nouvel Empire qui nous renseignent sur la sphère domestique proviennent de Dar El Medineh.

(2) Nous avons aussi eu recours aux travaux d'historiens spécialisés dans la période ptolémaïque et romaine tels que Bernard Legras. (13) (17)

Les sources grecques étudiées concernent surtout la ville d'Athènes, à l'époque classique entre le Ve siècle avant J-C et le IVe siècle après J-C et la période hellénistique et romaine en Egypte jusqu'au IIe siècle après J-C. Les travaux de l'historien P. Brulé et M. Farioli nous permettent de poser en partie ces cadres.

(1) (7) Les sources romaines permettent de définir des cadres historiques et géographiques. Les ouvrages étudiés s'intéressent surtout à l'époque Républicaine (201-30 avant J-C) et Impériale (30-312 après J-C). (3)

Il s'agit d'une étude en trois plans. Dans un premier temps nous allons étudier les différents moyens de contraceptions existants dans les trois civilisations, puis nous aborderons les discours et la perception de la fécondité et de la contraception et nous

finirons par étudier l'apport des *gender studies* sur l'étude du rôle et de la perception du statut des femmes dans l'Antiquité.

2.3. Les papyrus médicaux

Les papyrus médicaux sont étudiés en grande partie à partir des remarques de Richard-Alain Jean et Anne-Marie Loyrette. Leurs travaux au-delà de la connaissance sur la contraception, nous en apprennent davantage sur la perception de la fécondité dans l’Egypte antique. (18)

Nous avons travaillé sur les différents moyens contraceptifs présents dans les papyrus de Kahun (1820) et Ebers (1500) et d’autres papyrus. Ils sont écrits entre le Moyen et le Nouvel Empire. L’existence de ces papyrus met en avant l’intérêt des égyptiens pour la reproduction. “Il y a une tradition médicale avec les scribes et les prêtres qui veillent à la sauvegarde de l’information.” (2)

On rencontre différents types de contraception. Les auteurs des papyrus sont nombreux et pas toujours identifiés. La notion de médecin est difficile à définir avant le Nouvel Empire car la médecine est associée à la religion et à la magie. Donc il ne s’agit pas de médecin dans le sens que nous connaissons aujourd’hui. Imhotep, le seul médecin que nous citons, du Nouvel Empire est identifié comme médecin. Cependant il pourrait bien avoir eu des fonctions quelques peu différentes des fonctions attendues des médecins en Grèce ou à Rome.

Nous avons également inclus des extraits d’analyse de l’efficacité de certains composants de ces contraceptifs par les auteurs.

Nous avons exclu les contraceptifs basés sur la magie car de nombreux contraceptifs étudiés peuvent avoir une origine religieuse ou occulte. Il ne s’agit pas d’une catégorie mais d’un entremêlement de croyances et d’empirisme. Nous avons donc privilégié d’étudier principalement les méthodes empiriques dont l’efficacité peut être démontrée.

2.4. Les traités hippocratiques

Hippocrate est un médecin grec né en 460 avant J-C, il est une des figures

historiques les plus connues de la médecine. Il s'éloigne de la religion et de la magie et se concentre sur la clinique, et l'expérience scientifique. Il est considéré comme le père de la médecine occidentale. (19) (20)

L'époque classique voit naître le corpus hippocratique qui traite de la question de la contraception. Nous analysons les travaux de Pierre Brulé et du Dr René Monpin qui ont étudié les traités hippocratiques dont le texte *Maladies des femmes* 1 et 2. La contraception n'est pas la seule problématique abordée par les médecins grecs qui s'intéressent plus globalement à la reproduction et aux pathologies de l'appareil génital des femmes. De nombreux remèdes contraceptifs y sont abordés. (1) (19)

Le corpus comporte 60 œuvres de médecine attribuées à Hippocrate. Cependant il comporte les écrits d'autres médecins de l'époque, et notamment ses disciples de l'école de Cos et Cnide ont pu contribuer à l'écrire. Nous avons inclus certaines des méthodes ayant été influencées par le corpus. Car au-delà de la paternité du document, la raison pour laquelle il est attribué à Hippocrate est le fait qu'il suive son « idéologie ». (20)

2.5. Maladies des femmes de Soranos d'Ephèse

Soranos d'Ephèse est un médecin grec qui a apporté de nombreuses connaissances au monde romain sur la gynécologie, la contraception et la physiologie du corps féminin. Il est né à l'époque romaine au II^e s après J-C à Ephèse (une cité grecque) mais c'est à Alexandrie qu'il effectue ses études et exerça à Rome durant l'empire. Son ouvrage le plus connu est le *Traité des maladies des femmes*. Il émet bon nombre de recommandations sur l'utilisation des contraceptifs. (4) (19)

De plus, nous allons pouvoir étudier le rôle des sages-femmes dans la contraception à travers Soranos qui veille à ce qu'elles en aient une bonne pratique. Il écrit de nombreux traités médicaux portant sur la gynécologie. (4) (19)

Il fournit une liste de contraceptifs qui doit néanmoins être soumis à des conditions d'utilisation. Il pense, comme de nombreux médecins de son temps que la conception dépend des conditions de l'acte sexuel. Il s'intéresse à la physiologie du corps féminin et décrit les caractéristiques présentes chez une femme féconde. (4) (19)

2.6. Les sources littéraires

Ces sources nous permettent de comprendre les discours sur la femme et son rôle dans les sociétés gréco-romaines. Concernant l'Egypte nous avons exclu l'avis des savants car ils sont moins identifiables qu'en Grèce. Nous nous sommes donc concentrés sur les

travaux de Lynn Meskell et de Bernard Legras qui font une étude poussée de la vie intime des femmes, ce qui compense l'absence de l'image de la société que donne les savants. (2)

(13) Pour les femmes romaines, nous avons le point de vue de Soranos et Virginie Girod s'intéresse également à leurs vie intimes. (5)

- Platon

Platon est un philosophe grec né à l'époque classique au Ve s avant J-C. Ayant vécu dans un contexte de surpopulation de la cité, il est favorable à une limitation des naissances. (20) Disciple de Socrate, il rédige de nombreux ouvrages dont *La République*. Il y est question de philosophie mais également de politique de la cité. Le livre décrit sous forme de dialogue ce que pourrait être une cité idéale sous un aspect social. Il évoque notamment les femmes et leurs faiblesses par rapport aux hommes et leur place dans la société grecque. (20)

Finalement déçu par la démocratie, il tente de fonder en vain un gouvernement avec la philosophie comme règle. Aristote est son disciple. (20)

- Aristote

Aristote est un philosophe grec né à l'époque classique au IVe s avant J-C. Il est un des disciples de Platon. Cependant il prend ses distances avec certaines pensées de son maître et s'intéresse à de nombreux domaines scientifiques ou non tels que la biologie ou l'éthique auquel il lie la politique. Il est un des premiers philosophes à aborder l'âme et à la classer en fonction des êtres vivants. Dans *De generatione animalium* il différencie également les corps féminins et masculins et oppose les caractères des deux sexes. Il affirme également que les femmes ne produisent pas de semence. (20)

Ses œuvres passent à la postérité grâce, d'abord aux médecins arabes puis chrétiens qui les font parvenir en Occident. (20)

- Galien

Galien est un médecin-chirurgien grec né à l'époque romaine au IIe s après J-C à Pergame. Il exerce à Rome durant l'empire et écrit de nombreux ouvrages médicaux qui nous sont pour certains parvenus jusqu'aujourd'hui. Il est guidé par les travaux d'Hippocrate et d'Aristote. Ses idées sont reprises par l'Eglise catholique plus tard car il

est convaincu de l'existence d'un Dieu unique alors que ces prédécesseurs sont polythéistes. (20)

2.7. Sources issues des Gender studies

Le concept des Gender studies né dans les années 1970 aux Etats Unis est introduit dans les recherches de sciences sociales. La révolution sexuelle menée par les féministes, porte la question du genre et du sexe jusque dans les travaux universitaires. Anthropologues et sociologues se mettent à étudier les rapports entre hommes et femmes. Après cette décennie, les principales études historiques sur l'Antiquité sont analysées avec un angle différent qui inclut les biais de sexes et de genres. La sexualité des femmes antiques et leurs conditions sont décortiquées et nuancées. Nous nous sommes intéressés à quelques-uns de ces travaux pour les mettre en relation avec nos sources antiques. (22)

- Nicole Claude Mathieu et Colette Guillaumin

Les travaux de ces deux sociologues et féministes ont permis de donner une autre alternative au mot genre qui est celui de "rapports sociaux de sexes". Il s'agit de séparer la femme de la nature et ne pas la cantonner au travail domestique. Elles critiquent les travaux d'anthropologues de l'Antiquité qui se limitent à la description des femmes de l'Antiquité dans le milieu domestique. Elles se basent sur les travaux de Claude-Levi Strauss qui parle pour la première fois d'un lien entre la nature et la culture. Les féministes désignent le sexe comme biologique et le genre comme culturel. (22)

Elles étudient les femmes en Grèce Antique et le discours des penseurs grecs sur les femmes tels que Platon. Nous voyons leurs travaux à travers l'étude de Marcella Farioli. (7)

- Françoise Héritier

Anthropologue, élève de Claude-Levi Strauss elle écrit et argumente *La pensée de la différence*. Héritier affirme que le fait que les femmes et les hommes soient différents biologiquement aurait permis de faire un classement entre les sexes. Il s'agit d'un

phénomène universel, par tous temps, dans le monde qu'il est nécessaire de comprendre et d'étudier. C'est un des rôles de l'anthropologie. Elle explique que c'est la capacité des femmes à engendrer des femmes mais aussi des hommes qui justifierait le contrôle de la fécondité des femmes et par là même, leur contrôle social. (14) (22)

Elle s'intéresse aux femmes de l'Antiquité grecque mais aussi aux modes de pensée des médecins grecs sur les femmes tels que Aristote et Hippocrate. (14)

- Pierre Bourdieu

Sociologue français, sa thèse principale est que le poids des normes sociales dans une société permet un maintien des privilèges de la population dominante et ici, en l'occurrence des hommes. Son essai, *La domination masculine*, reprend sa thèse et il affirme une "somatisation" de la domination et l'existence d'un "habitus" chez les dominés (les femmes). (15) Son essai n'a pas fait l'objet d'un accueil unanime. Cependant il a participé à faire avancer les études sur le genre et le sexe et a permis en partie leur reconnaissance. Il affirme que la domination des femmes est possible en raison de l'érotisation de la pénétration, une expression intériorisée de la supériorité des hommes. (15) (22)

Il cite aussi les savants grecs antiques dans les questions de hiérarchisation des sexes. (15)

Résultats

1. Les moyens contraceptifs

1.1. Les papyrus médicaux : papyrus de Ramesseum n° III et IV

Les égyptiens connaissent différents moyens pour limiter les naissances. Divers types de contraceptifs sont répertoriés dans les papyrus médicaux.

Dans les sources citées, la lettre « P. » désigne le mot « Papyrus ».

1.2. Les contraceptifs naturels

L'abstinence du post partum et l'allaitement prolongé sont pratiqués en Égypte. (23)
Concernant le *coitus interruptus*, ou coït interrompu, il pourrait être pratiqué mais sa mention dans les textes antiques n'est pas précisée. (13) (18)

Le principal problème concernant l'utilisation de la contraception naturelle est que les égyptiens ne connaissent pas les périodes de fécondité de la femme. (13) (18)

La classification des contraceptifs artificiels est établie par les chercheurs ayant étudiés la composition des différentes méthodes. (18)

1.3. Les contraceptifs artificiels

Ils sont répertoriés dans les différents papyrus.

« Ils sont d'ordres mécanique (P.Ramesseum IV. C, 2-3), mécanique et chimique (P. Kahun 21.3,6 et P. Ebers. 783.93, 6-8.), chimique (P. Kahun 22.3,7.), physique (P. Berlin 192 (éventuellement P. Carlsberg VIII. I. 1, 1-3 241)) et magique. Une partie très abîmée du P. Démotique de Berlin 13602 [...]

concerne vraisemblablement la vie amoureuse et sexuelle des femmes et indique probablement un remède pour rendre possible le coït sans provoquer de grossesse. » (18)

Les contraceptifs mécaniques sont à base de végétaux ou d'excréments d'animaux. « La recette du P. Ramesseum IV C 2-3 [...] propose un moyen mécanique mettant en œuvre un « tampon de fibres

végétales ». Ce tampon est imbibé d'un composé organique collant les fibres entre elles pour réaliser ainsi une sorte de pessaire moins perméable qu'une touffe sèche. » (18)

L'utilisation d'excréments, et surtout ceux issues des crocodiles, est présente dans la littérature égyptienne antique ; après des études menées récemment, ils semblent en effet avoir certaines vertus notamment antifongiques et antibactériennes. Cependant, les méthodes contraceptives sont souvent associées les unes avec les autres et certains produits peuvent avoir des effets nocifs sur le corps. L'efficacité des méthodes est donc déduite de manière empirique. De plus, à cette époque, les conditions de vie et la pratique de la médecine sont assez différentes d'aujourd'hui ; la tolérance immunitaire de la population semble élevée, ce qui réduit les risques infectieux selon Richard-Alain Jean et Anne-Marie Loyrette. La définition des pessaires est différente aujourd'hui mais dans l'Antiquité, les pessaires contraceptifs désignent un tampon imprégné de substances contraceptives à introduire dans le vagin ou l'anus. (18)

Toujours à propos de l'effet contraceptif prêté aux excréments de crocodiles, il est intéressant de citer

« Protocole CROCO I », une étude multidisciplinaire auprès de plusieurs laboratoires. Après une sélection de six crocodiles originaires du Nil et examen de leurs matières fécales (pH, polarisation, l'osmolarité, ...), il a été démontré ceci : « [...], l'effet contraceptif potentiel des selles de crocodile du Nil par un effet osmotique sur les spermatozoïdes en milieu alcalin est peu probable. Il faut également prendre en considération la « dilution » éventuelle par les sécrétions vaginales normalement acides, et, du bouchon muqueux. Si ces éléments ne suffisaient pas vraiment, à eux seuls, à créer un milieu nocif il restait à en évaluer l'activité in vitro. » (18)

« En ce qui concerne l'effet des selles de crocodiles sur les spermatozoïdes humains étudiée dans le service du Professeur G. Feldmann (Paris VII) avec C. Sifer, il n'a pas été observé d'action délétère in vitro sur leur mobilité ou leur vitalité après une heure ou quatre heures de contact. » (18) Il a donc été mis en évidence que les excréments de crocodile du Nil n'avaient pas de pouvoir contraceptif direct. La piste de l'action pro-infectieuse des excréments, qui pourrait avoir une efficacité, a été explorée. En effet, la présence des

selles de sauriens mises en contact avec les muqueuses génitales produit des germes qui migrent et pourraient entraîner une inflammation au niveau des ampoules tubaires bloquant toute fécondation possible. Les auteurs de l'étude préviennent tout de même du risque infectieux élevé. (18)

Pourtant il s'agirait d'une pratique très répandue à cette époque. Pour comprendre les raisons de cette utilisation il nous est important de s'intéresser à la suite de l'étude. « L'étude biochimique menée dans le service du Professeur G Durand (Paris XI) avec O. Kosmider, G. Le Moël, N. Cherubin, C. Harault et T. Phung-Koskas, a montré la présence, dans les selles de cet animal, d'un peu de vitamine C, entre 1,22 et 3,14 g/l, et surtout, d'une quantité non négligeable de vitamine E, puisque les résultats des dosages s'échelonnent entre 55,79 et 3 12,38 mmol/l. Or, une étude in vitro menée par Charles Davis et coll. de l'Institute of Human Virology de Baltimore indique que la vitamine E développe une activité antivirale.

De plus, des études récentes signalent que la biodisponibilité de la vitamine E d'origine naturelle comme ici (d-a-tocophérol), est approximativement le double de celle de la forme synthétique. Cette vitamine est utilisée localement dans certains médicaments dermatologiques et anti hémorroïdaires. En gynécologie, la vitamine E a été proposée dans le traitement des anomalies de la menstruation, dans les vaginites et la pré éclampsies. Donc l'effet à priori infectant des selles serait-il modéré, voir participant à un effet secondaire contraceptif finalement mécanique par obstruction d'origine inflammatoire et réversible, constituant une sorte de réaction dirigée ? En parallèle, pour situer l'espoir thérapeutique (donc non infectant principal) rappelons que : des selles d'enfant sont prescrites en P. Ebers 349 57,6-8, dans une blessure oculaire cicatricielle ; des selles d'adulte sont indiquées en P. Ebers 541. 71,18-19 (et 523. 70,20- 21 ?) dans les blessures cicatricielles, et, « pour assainir (les sécrétions d'une plaie) » » (18) Les excréments de crocodile tiendraient donc leur efficacité d'une action inflammatoire indirecte. Ils sont par ailleurs souvent associés à d'autres composants ayant des effets chimiques et physiques.

Les contraceptifs chimiques réagissent au contact des muqueuses et détruisent les spermatozoïdes. Ils sont associés aux excréments de crocodiles (contraceptif mécanique) dans le papyrus de Kahun. (18) « (Pour) empêcher (a) (un risque de fécondation dû à) un accouplement (b) : Excréments de crocodile (c), triturés (d) avec du mucilage (e) fermenté (t) sera imbibé (g) » (P. Kahun 21.3,6.) (18) « En P. Kahun. 21, 3, 6 les excréments de crocodile sont triturés avec un mucilage fermenté avant d'en imprégner un tampon. » (18)

Les mucilages sont des substances visqueuses contenues dans les végétaux permettant de capter l'eau. Elles peuvent être extraites de toutes les plantes comme l'orge et la bière. Néanmoins, certains sont plus agressives que d'autres pour les muqueuses, mais il y a un réajustement grâce à l'expérience qui permet de sélectionner des mucilages plus doux. Cette préparation est à appliquer par voie locale sous forme de pessaires. (18)

« Pour faire qu'une femme cesse (d'avoir des) grossesses (b) pendant (c) une, deux, ou trois années :

- Concrétions (d) d'acacia (e) ; (pulpe de) caroube (t) ; dattes (g) ; à écraser

soigneusement dans (une) unité (de 480 cc) de miel.

- Imbiber un tampon de fibres végétales (h), mettre dans son vagin (i). (P. Ebers 783. 93, 6-8.) » (3) (18)

Cette préparation montre qu'il est probablement possible d'avoir des contraceptions de longue durée.

L'acacia produit de l'acide lactique en fermentant, or on connaît aujourd'hui les vertus spermicide et désinfectante de l'acide lactique. La pulpe de caroube donne des contractions intestinales et utérines. Les dattes contiennent des œstrogènes dans leurs noyaux et aujourd'hui ils sont utilisés dans les contraceptifs pour bloquer l'ovulation. De plus, son acidité avec sa teneur élevée en sucre détruisent la membrane des

spermatozoïdes. (18) Le miel possède également une « osmolarité élevée » et une acidité locale qui détruit les spermatozoïdes. (18)

Les dispositifs intra-utérins sont des contraceptifs mécaniques cités dans le papyrus médical de Londres. Ils sont probablement utilisés en association avec des contraceptifs chimiques. De plus, il est nécessaire de souligner que par *dispositif intra-utérin* nous avons tendance aujourd'hui à faire un parallèle avec le DIU moderne, mais les écrits égyptiens ne spécifient pas de dispositif à mettre dans l'utérus. Les principaux dispositifs décrits sont à placer dans le vagin. (18) « On peut rencontrer dans la littérature la mention de stérilets en rapport avec l'Égypte. Les seuls textes décrivant quelque chose d'approchant désignent un fil, ou des fils, arrachés à un tissu et dont il faut faire un nœud (P. méd. De Londres 41. 13,14 - 14,1), ou deux nœuds (P. méd. de Londres 42. 14,1 -2), avant de les introduire, seulement, à l'intérieur du vagin et non pas dans la matrice (cf. supra). D'autres textes proposent des objets noués à placer dans l'anus de la femme (P, méd. de Londres 39. 13, 7-9 ; 40. 13, 9-14) » (18) Ces dispositifs restent dangereux à cause du risque infectieux, et leur efficacité est très peu probable. (18)

Des contraceptifs chimiques à utiliser seuls sont répertoriées dans le papyrus de Kahun et sont à appliquer par voie locale.

« Autre préparation (a) : (une) unité [...] (de 480 cc) [...] (de) miel. (Ce) sera introduit (b) dans son vagin (c). Préparer cela avec, en dissolutions (d) de natron (e). » (18)

Le natron est un minéral contenant du bicarbonate de soude. (18) « D'après l'expérience in vitro réalisée avec C. Sifer et G. Feldmann, un simple contact du sperme avec l'un de ces deux produits suffit à immobiliser totalement les spermatozoïdes, impliquant leur mort instantanément, probablement par choc hyperosmolaire, ce qui rend indiscutable leur capacité contraceptive, sans préjuger de l'éventuelle toxicité locale du natron. Les femmes devaient savoir doser parcimonieusement ce dernier composé et ne conserver en elle cette préparation que le temps nécessaire. L'addition de natron ne peut que renforcer l'hyperosmolarité d'une prescription contenant du miel dans le cas où les deux composés sont employés simultanément. Ces composants provoquent la rupture de la membrane

des cellules, l'abaissement de la tension superficielle des cellules entraînant la mort des spermatozoïdes par déséquilibre osmotique. Les durées d'efficacité se maintiennent tant que les milieux restent acides, par exemple environ quatre heures pour des spermicides modernes dont c'est le mode d'action. Sans doute plus longtemps pour les anciennes préparations hypertoniques à base de natron et de miel. » (18)

Les moyens d'applications sont divers. Certains des contraceptifs peuvent être mis à main nue ou avec un ustensile en fonction de leurs consistances. (18)

Le papyrus de Berlin contient des moyens physiques contraceptifs qui ont plusieurs interprétations. Ces moyens sont administrés le plus souvent par fumigation. Ces méthodes peuvent être

à but contraceptif ; cependant une autre lecture peut laisser entendre qu'il s'agit de méthodes pour lever une obstruction au niveau de l'appareil génital en vue d'une grossesse. Une troisième lecture affirme que ces méthodes sont à visée abortive. Ce papyrus comporte « la plus ancienne trace de contraception par voie orale. » (2) (18)

« P. de Berlin 192. (Verso, l, 1-2) comparer avec : P. Carlsberg VIII. I (1, 1-3) »

L'hypothèse contraceptive énonce ceci : « émissions de semence [...] une femme sans devenir enceinte. Il faut soumettre son vagin à des fumigations de grains de blé pour l'empêcher de recevoir la semence. Puis il faut lui [préparer] une prescription destinée à relâcher la semence : cinq doses d'huile, cinq doses de céleri, cinq doses de bière douce, chauffer et boire le matin pendant quatre jours » (2)

Les grains de blé cités correspondent au sorgho qui est une plante cultivée comme céréale retrouvé en Afrique et dans la région du Nil. La fumigation quant à elle, est une production de gaz ou de vapeurs grâce à la chaleur. Les égyptiens pratiquent des fumigations de produits contraceptifs sur les parties génitales, et le vagin en particuliers. Cependant, les fumigations peuvent être dirigée sur d'autres partie du corps pour désinfecter, traiter ou encore parfumer. (18) Les fumigations avec du sorgho auraient donc des vertus thérapeutiques, contraceptifs ou abortives selon l'interprétation du texte. Néanmoins, elles assèchent la peau et agressent les muqueuses génitales. L'association avec des substance qui permettent de compenser cet effet est fréquente. Le céleri et la bière contiennent des vitamines qui protège les muqueuses. (18)Le céleri possède des vertus emménagogues c'est-à-dire qu'il favorise le retour des règles. La bière et l'huile en association avec les fumigations jouent aussi un rôle d'équilibre.

Cette préparation est destinée à la voie orale en association avec les fumigations. (18) Nous pouvons ajouter "la coloquinte" et "le fruit vert de l'acacias" retrouvés dans le papyrus d'Ebers ; la fermentation de ces ingrédients produit de l'acide anhydride lactique. En plus des moyens contraceptifs disponibles, les invocations en faveur du dieu Seth et la pratique de la magie sont possibles. (2)

1.4. La Grèce antique et Rome : les traités hippocratiques et maladie des femmes

Le Corpus hippocratique fait mention du coït interrompu et Soranos le conseille aux Romaines.

Il en fait même une description détaillée. (1)

« Pendant cet acte (le coït) au moment où l'homme est sur le point d'éjaculer, la femme retiendra un peu l'haleine et se glissera en arrière afin d'éviter que, pendant l'émission, la semence arrive dans la cavité utérine ; immédiatement après elle se lèvera, se mettra à genoux, essuiera avec soin le pourtour de l'orifice du vagin ; cela fait elle provoquera un éternuement et boira un peu d'eau fraîche ; [...] » (4) (19)

Aspasie, hétéaire grecque, aborde cette pratique sans doute pour conseiller les courtisanes (prostituées) qui ont une sexualité rémunérée. Pour poursuivre leurs activités, elles doivent éviter les

grossesses. Les hétéaires en Grèce sont des courtisanes très cultivées et raffinées côtoyant les classes sociales supérieures. Elles offrent des services sexuels et leur compagnie mais il ne s'agit pas de leurs occupations principales. Elles sont capables de tenir des discussions variées, et possèdent des revenus élevés ce qui leur permet une certaine indépendance économique et sociale. Aspasia est une courtisane renommée car elle est la compagne de Périclès, éminent orateur grec, et jouit d'une grande influence dans la politique grecque durant l'époque classique. (5) (20)

Les médecins grecs comme les Égyptiens ne connaissent pas les périodes de fertilité car Soranos, comme Hippocrate, évoque souvent la contraception à employer immédiatement après la fin des règles. Nous savons depuis le début du XXe siècle avec le gynécologue japonais Kyusaku Ogino, que l'ovulation survient une fois par mois et que c'est durant cette période que la fertilité est maximale. Les Grecs prônent donc la contraception surtout après les règles et pensent que la fertilité cesse au milieu du cycle. Soranos décrit des pessaires à placer dans le vagin « après la cessation des règles ». (4) (19)

Hippocrate énonce des signes qui permettent de reconnaître si la conception s'est produite après le coït. Pour lui, si la femme est enceinte elle garde « la semence » du rapport sexuel et si elle n'est pas enceinte

« la semence » tombe à l'extérieur. (19) Il conseille des méthodes contraceptives par voie orale, qui ont pour but d'évacuer « la semence ». « Préparation pour empêcher la conception : Si une femme ne doit pas concevoir, délayer gros comme une fève de Misy dans de l'eau, faire boire, et elle reste une année, pour ainsi parler, sans concevoir. » (19)

Oribase, médecin grec, qui cite des textes hippocratiques, énonce quelques méthodes sous forme de pessaire à base de chou pour empêcher « la semence de se coaguler ».

(19) La voie par fumigation est aussi pratiquée. (1)

Soranos énonce un dispositif intra utérin assez éloigné de ceux que nous connaissons aujourd'hui car il s'agit en fait d'un fil de laine placé dans l'utérus. (1)

« [...] ou bien un flocon de laine douce sera introduit dans l'orifice utérin, ou bien la femme introduira dans le vagin avant le coït, un pessaire astringent ayant la propriété de

durcir la semence. Ces remèdes, bien qu'ils soient astringents et réfrigérants, ont la propriété de resserrer l'orifice utérin et de ne pas permettre à la semence de pénétrer dans la cavité utérine et d'y rester, mais ils ont aussi la propriété de provoquer la sécrétion d'un autre liquide dans l'utérus. Nous en mentionnerons quelques-uns : l'écorce de pin, [...] ; avant le coït on introduira un petit peloton de laine imbu de ce liquide (vin de raisins) et on l'enlèvera deux ou trois heures après[...]. » (4) (19) La laine est imbibée de substances telles que le céleri qui permet de contracter le système digestif et probablement l'utérus, cependant le procédé ne doit pas rester en place longtemps. (19)

Soranos et Aristote préconisent la lubrification du col pour éviter une grossesse. « [...] pour éviter la conception avant le rapprochement elle enduira le col avec de l'huile rance ou avec du miel, ou avec de la décoction de racine de cèdre, ou de l'opobalsamum seul, ou avec de la céruse, ou du cérat

liquide avec de l'huile de myrte et de la céruse, ou de l'alun liquide, ou avec du galbanum mêlé de vin

;[...] » (4) (19)

Hippocrate développe beaucoup les recettes abortives qui sont également des préoccupations majeures pour les femmes. Comme de nombreux médecins grecs, il recommande l'avortement seulement dans les cas où la grossesse ou l'accouchement mettrait en danger la vie de la mère ou de l'enfant à naître. Par exemple, pour les très jeunes filles enceintes ou les femmes présentant des pathologies obstétricales incompatibles avec une grossesse. (10) (19) (24)

Les Grecs utilisent une méthode intermédiaire entre les contraceptifs et les abortifs qui sont les emménagogues. Ces produits à base de plantes médicinales – céleri par exemple – favorisent le retour des règles et sont utilisés habituellement chez les femmes souffrant de stérilité. (1)

1.5. L'exposition d'enfants

À Athènes et Rome, l'exposition d'enfants est fréquente. Il s'agit d'un moyen de régulation des naissances non négligeable. C'est une pratique sociale ancrée dans ces deux sociétés et qui touche toutes les classes sociales. À Rome, on désigne les enfants « comme ayant été « ramassés sur le fumier » » (9) (13)

“L'exposition c'est, en Grèce, le droit reconnu à un magistrat, à un organe délibératif, mais surtout le plus souvent au père de l'enfant ou, plus généralement, au kyrios de la mère de l'enfant (qu'elle soit son épouse, sa concubine – un état « non-officiel, mais reconnu » – ou sa fille) de disposer, comme il l'entend, de la vie de l'enfant à naître ou de celle du nouveau-né. Deux expressions grecques rendent compte de ce choix

:

- « ne pas nourrir », « ne pas élever », c'est-à-dire exclure du cercle de la maison ;
- « déposer, euphémisme qui a rapport avec le geste d'exposition lui-

même.” (9)

L'exposition est donc une décision paternelle – le plus souvent – à la naissance d'abandonner l'enfant. Souvent assimilée à l'infanticide, cette pratique s'en distingue car il semble que la majorité des enfants exposés survivent. En effet, les enfants abandonnés sont souvent recueillis par des marchands d'esclaves et deviennent donc esclaves la plupart du temps et les petites filles peuvent être recueillies dans le milieu de la prostitution. De plus, l'infanticide est une pratique moins fréquente que l'exposition. (9)
(13)

La pratique semble avoir été moins fréquente en Égypte. (13)

2. Maîtrise de la fécondité et discours sur les contraceptifs

2.1. Fécondité et contraception ; les raisons de la maîtrise des naissances

2.1.1. Egypte

Les familles égyptiennes souhaitant un enfant se tournent en premier lieu vers la religion. L'absence d'enfant est source d'ennui et il en va de l'honneur du père de famille. Comme dans de nombreuses sociétés, le désir d'avoir un fils est grand. On trouve une raison fondée à ce désir car en Égypte ce sont les hommes et en l'occurrence les fils qui accomplissent les rites funéraires de leurs parents. Une famille sans fils s'expose à des funérailles mal exécutées ce qui mettrait en péril leur passage dans le monde des morts. Donc ce désir d'enfants et surtout de fils repose sur des croyances et des pratiques culturelles anciennes. La vie après la mort pour les Égyptiens est aussi importante que celle du présent. La famille égyptienne vit dans des maisonnées intergénérationnelles et avoir une famille nombreuse est un avantage. (2)

La déesse de la fécondité est Taouret (la déesse Hippopotame). Il existe de nombreuses amulettes de cette déesse pour obtenir la fertilité. Lynn Meskell qui a fait une étude détaillée de l'architecture des villes et villages égyptiens et des maisonnées constate que les villes égyptiennes sont toujours disposées autour de temples. (2) (13)

La base de la croyance sur la fécondité et le désir d'enfants des Égyptiens réside dans le mythe Osirien. Osiris, Seth et Isis, les trois divinités égyptiennes principales, frères et sœurs, sont vénérés par les Égyptiens. Osiris, roi d'Égypte, est marié à Isis, sa sœur. Le mythe naît du meurtre d'Osiris par son frère Seth qui éparpille ensuite son corps partout en Égypte, l'empêchant par ce moyen d'accéder à l'Au-Delà (royaume des morts, auquel on accède après des funérailles rituelles). Isis, déesse funéraire, reconstitue en entier le corps de son époux et donne naissance à leurs fils, Horus. C'est ce fils qui s'oppose à Seth et détrône son oncle pour reprendre la succession de son père. L'accession au trône d'Horus correspond à la résurrection de son père en tant que roi de l'Au-Delà. (2)

Ce mythe est un reflet de l'importance de la légitimité, de la succession et de la vie après la mort à préparer dès son vivant. Même si la famille nombreuse reste le modèle traditionnel, les papyrus sont les témoins d'un contrôle de la fécondité par la population. La contraception semble être tolérée socialement et au niveau juridique. De nombreux composants contraceptifs possèdent également une symbolique religieuse. « Les excréments de crocodiles sont assimilés au dieu Seth » qui est maléfique et destructeur.

(18) Utiliser des produits à base d'excréments de crocodiles aurait donc pour but d'empêcher une conception. Derrière le désir de contrôle de la fécondité se cache aussi la peur des Égyptiens de l'enfant adultérin. (2) (18)

Si fécondité et mythes sont liés, contraception et mythes sont également liés. Le modèle royal qui est aussi divin, est un modèle qui se veut universel pour la société égyptienne. La maîtrise de la fécondité est encouragée pour éviter les enfants illégitimes. Dans certaines interprétations, Taouret, la déesse de la fécondité serait aussi protectrice contre les enfants illégitimes. Dans le mythe Osirien c'est l'accession au trône du fils légitime qui est encouragée. Dans ce sens on peut comprendre aisément la crainte des Égyptiens et l'ardeur déployée pour éviter les grossesses illégitimes. (18) (25) L'acacia possède également des « vertus apotropaïques » pour les Égyptiens c'est-à-dire qu'il a pour but de détourner le mauvais sort. Dans le mythe, il y a un combat entre le fils légitime et le frère pour le trône. Il s'agit donc de la métaphore de la grossesse avec l'enfant légitime et l'enfant adultérin. L'utilisation d'acacia a ainsi pour but d'éviter une grossesse menaçante. (18)

2.1.2. Grèce

À l'époque classique, la Grèce est stable et les guerres sont peu nombreuses : cela permet une prospérité culturelle et démographique. Au besoin d'expansion fait place un désir de maîtrise de la population. La polis (cité) encadre les couples. Elle encourage son peuple à maîtriser sa fécondité à cause de la forte natalité et la crainte de surpopulation. (1) Polybe, l'un des auteurs du Corpus hippocratique, rapporte ceci à propos des familles grecques. « Au IIe siècle av. J.-C., l'historien grec Polybe (en bon ancêtre de Malthus) l'observe : « [Les Grecs] n'élèvent tout au plus qu'un ou deux [enfants], afin de leur laisser ensuite une fortune importante. » » (1) Les Grecs limitent les naissances pour préserver leurs biens et pour des questions d'héritage. (1) En effet, lorsque le nombre d'enfants augmente les ressources sont divisées et disséminées.

Concernant la contraception, les Grecs font moins référence à la religion que les Égyptiens mais ils ne l'excluent pas complètement. Notamment dans le cas de l'exposition d'enfants, qui est une pratique très fréquente en Grèce et à Rome, et qui trouverait ses origines dans les mythes. (1) « L'exposition n'est pas en Grèce ancienne qu'un thème

littéraire, ses victimes ne sont pas que ces rejetons divins, fils des amours indues d'un héros ou d'un dieu avec une princesse en fleurs. Recueillis, comme Œdipe ou Zeus même, par des animaux (abeille, chèvre, biche...) ou des bergers, ces enfants surmontent toujours l'épreuve et sont réintégrés dans leurs droits. » (1) C'est une pratique qui concerne surtout les enfants ayant des tares, ou des enfants illégitimes. L'exposition n'est ni punie ni jugée par la société en Grèce. C'est un phénomène habituel et courant. Il semble tellement ancré dans les mœurs qu'il ne s'agit pas d'un fait remarquable à citer. (1) (5) (9)

Hippocrate édicte des régimes aux femmes grecques mariées pour avoir un enfant de sexe masculin ou féminin. Les femmes sont « froides et humides » et les hommes « chauds et secs ». (14) Pour

avoir une fille la femme doit s'incliner à gauche après le rapport et à droite si elle souhaite un garçon. Les régimes à base de laitages et d'aliments froids donnent des filles tandis que la consommation d'épices et d'aliments chauds donne des garçons. (14) Le seul fait de l'existence de ces régimes montre qu'il y a un intérêt à avoir l'un ou l'autre des sexes et en particulier le sexe masculin. Contrairement à l'Égypte, la raison du désir de fils à Athènes semble résider dans l'héritage et la dot. En effet, à Athènes, seuls les fils héritent des terres de leurs pères et les parents doivent verser une certaine somme à l'époux de leur fille au moment de son mariage. Les familles avec une majorité de filles voient donc leurs fortunes se réduire. De plus, pour les familles sans fils, l'époux de la fille peut hériter des terres familiales. Ce processus constitue une destruction de la lignée familiale car la terre qui représente le nom, l'emblème de la famille passe dans une autre famille. Il y a donc une disparition du nom par la fille. (1)

Comme en Égypte, la Grèce fait également face à un fort taux de mortalité infantile qui est commun à toutes les sociétés antiques.

2.1.3. Rome

À Rome le problème principal est la crainte de la dépopulation. Des politiques natalistes sont entreprises pour pousser les couples à concevoir. Ces politiques se heurtent aux besoins personnels des femmes et des hommes qui cherchent à maîtriser leur fécondité. (3)

« Le mariage ou le remariage devait être fécond, et chacun des époux devait avoir au moins trois enfants pour accéder à des droits et des privilèges fiscaux et sociaux : le *ius trium liberorum*, littéralement le droit des trois enfants. La loi favorisait même les possibilités de divorce pour les couples stériles afin de trouver un partenaire plus compatible. » (5) Cette politique est mise en place par Auguste, empereur romain. Il craint le déclin de son empire au moment où se trouve à son apogée. Il s'agit d'une crainte fondée car la première richesse d'une civilisation est sa population. Sans population, pas de diversité de pensée, ni de richesses et la cité se trouve affaiblie. De plus, avec une population réduite, la cité

s'exposerait face à ses ennemis et voisins, plus nombreux. Enfin, il ne faut pas oublier le fait que le territoire romain s'élargit de plus en plus à cette époque et il faut une population nombreuse qui puisse étendre la civilisation. Pourtant, malgré cette politique la population de l'empire a toujours été limitée, cela pourrait donc s'expliquer par l'emploi récurrent des contraceptifs et des abortifs. (3) (5)

Des médecins mettent à contribution leurs connaissances pour favoriser la fertilité des femmes mariées. Soranos recommande un examen prénuptial (avant le mariage). Le premier critère de fécondité recherché chez une femme est la féminité. Il faut un corps féminin, des traits féminins et un caractère féminin. De plus, la femme ne doit pas être trop jeune pour supporter la grossesse et l'accouchement.

« Il suffisait d'observer la fiancée et de s'assurer qu'elle n'avait pas une allure trop masculine (évidemment

la grossesse est une tâche exclusivement féminine), qu'elle n'était pas trop grosse ni trop molle, qu'elle avait une bonne digestion, un tempérament ni chagrin ni emporté, un bassin large et un aspect général normal. Le médecin ajoute des détails concernant la matrice qui ne devait être ni trop sèche, ni trop humide, ni trop fermée et avoir des règles régulières. » (4) (5) Des savants tels que Musonius Rufus, philosophe stoïcien, encouragent la fécondité et participent à renforcer la politique nataliste d'Auguste. Ils n'hésitent pas à évoquer une fausse loi qui interdit la contraception et l'avortement. (6)

À Rome il existe également une maîtrise de la fécondité et une sexualité non reproductive. « Selon Juvénal, les produits abortifs ou rendant stériles étaient très usités et très efficaces. Cependant, il ajoute que les femmes pauvres étaient obligées de subir les grossesses. Il est possible que la cause de cette inégalité entre femmes riches et femmes pauvres fût d'ordre pécuniaire. Les produits anticonceptionnels et abortifs ne devaient pas tous être bon marché, ni efficaces, ni sans effets secondaires. Il n'est pas inconcevable d'imaginer que les produits les plus sûrs aient été les plus onéreux. » (5)

La politique d'Auguste malgré sa large diffusion et ses avantages est un échec, car elle arrive à une période de tolérance sexuelle, de richesses économiques et de diffusion culturelle. Les familles romaines sont plus riches et veulent moins d'enfants pour permettre une division moindre de leurs fortunes. Les Romaines souhaitent prendre soin de leurs corps, surtout les femmes aisées et de ce fait, elles tentent de limiter les grossesses qui ont un impact sur le corps. Il faut souligner que la société romaine a une grande fascination pour les corps à cette époque-là, et notamment pour les corps jeunes. Or les nombreuses grossesses participent au vieillissement du corps. De plus, les femmes de la haute société font appel également à des nourrices car elles craignent que leurs seins « tombent » avec l'allaitement. Toutes les mesures sont prises pour éviter d'altérer la jeunesse des corps. (5) La crainte d'avoir des enfants illégitimes est aussi une des raisons pour laquelle les femmes ont recours à des contraceptifs. L'adultère féminin est plus durement perçu socialement que l'adultère masculin, et ce, d'autant plus si la femme est enceinte suite à cette relation. (8)

2.2. Les médecins, les sages-femmes et la contraception

2.2.1. Médecins égyptiens

Les médecins égyptiens auteurs des papyrus se réfèrent à l'expérience mais aussi en grande partie aux idéologies mythiques pour conseiller telle ou telle plante comme contraceptif. (18) La religion est omniprésente et les médecins pratiquent à travers son prisme.

Imhotep, médecin dans l'Égypte ancienne, auteur du papyrus d'Ebers, est divinisé par les Égyptiens qui lui vouent un culte dans les temples et l'implorent pour les questions de fertilité. Il s'agit d'une civilisation où les médecins sont très impliqués dans la religion et sont souvent scribes ou prêtres. (13)

En Égypte, en ce qui concerne les médecins et sages-femmes on retrouve peu de discours de leur part dans la littérature. Les sages-femmes égyptiennes semblent s'être exclusivement dédiées à l'obstétrique et peu à la gynécologie. (19) Chez les Hébreux présent en Egypte antique il est fait référence dans l'Ancien Testament aux sages-femmes qui refusent de pratiquer l'élimination des garçons à la naissance malgré la demande du Pharaon d'Egypte. (26)

2.2.2. Médecins grecs

Les médecins grecs de l'époque classique traitent des pathologies gynécologiques et proposent des contraceptifs en réponse à la forte demande des femmes de l'époque, que ce soit en Grèce ou à Rome. (1)

Galien conseille aux femmes de ne pas avoir de rapports sexuels durant l'allaitement car cela favoriserait le retour des règles ; il pense que ce sont les rapports sexuels qui permettent le retour des menstruations. Soranos et Hippocrate affirment que pour obtenir une grossesse, la femme doit avoir, au préalable, ses règles de manière régulière. Les rapports sexuels favorisant le retour des règles, il faut donc les éviter. De plus, Soranos affirme que les rapports sexuels détériorent la qualité du lait maternel. (23)

Les médecins grecs sont nombreux à conseiller les contraceptifs dans un but médical. L'avortement est jugé défavorablement par les médecins hippocratiques en raison du serment d'Hippocrate à propos des abortifs. De nombreux médecins interprètent ce passage comme une interdiction, cependant il semble que ce soit davantage une interdiction des pessaires que de l'avortement car Hippocrate a déjà évoqué des moyens abortifs et les aurait même pratiqués sur des femmes. Rappelons que les pessaires

sont des médications que l'on fait pénétrer dans le vagin ou l'anus. (10) « Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion ; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif. Je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté. » (10) Lydie Bodiou, suggère à propos de ce passage qu'Hippocrate déconseille les pessaires abortifs en raison de la morbidité et du risque de mortalité maternelle induite par l'avortement provoqué. (27) Cette recommandation est faite en raison de la dangerosité des méthodes abortives redoutée par les médecins. Etienne Van de Walle affirme que l'avortement n'est probablement pas une méthode envisager pour le contrôle des naissances et qu'elle serait une « méthode de complément à la contraception. » (12) Elle est réservée, selon lui, aux femmes pour lesquelles « la grossesse fait encourir un risque vitale » et dans les cas de grossesses illégitimes jetant le discrédit sur la famille. Il base son

hypothèse sur une recherche bibliographique des sources antiques sur l'avortement et tente de décrire sa fréquence qui serait faible en raison de ce risque pour la santé. (12) De plus, il faut souligner que l'avortement est une pratique invasive dans une époque où toute notion d'asepsie est inconnue. Les risques infectieux lors de ces pratiques sont non négligeables et responsable d'une mortalité élevée.

Il semble que les médecins soient peu impliqués dans la vie des femmes dans le domaine de la gynécologie et de l'obstétrique malgré le fait qu'ils conseillent de nombreuses méthodes contraceptives. Cependant, Soranos d'Ephèse donne des contraceptifs à ses patientes souvent fortunées. (5) Il est l'un des premiers médecins à Rome à écrire sur les contraceptifs et les abortifs. Il s'intéresse globalement à la santé des femmes romaines et pratique une médecine basée sur l'expérience. Il méprise ceux qui utilisent la magie et la superstition pour soigner et dans le domaine de la contraception. Il a une grande connaissance de la gynécologie pour son époque. « Il distingue rigoureusement la contraception (atokion, du verbe tiktein « mettre au monde » avec le préfixe privatif a-) et l'avortement (phtorion, du verbe phtheirein, « détruire »), le premier ayant pour objet d'empêcher la conception, le second de détruire l'embryon. » (13) Il tolère la contraception, et pour lui, l'avortement doit se faire pour des raisons médicales, ce qui concerne les femmes pour lesquelles la grossesse mettrait en danger leur vie. La raison de cette limitation ne semble pas ne semble pas justifier car il évoque des causes infectieuses. Certaines méthodes abortives, plus invasives que les contraceptifs peuvent causer plus de dommages au corps et à la santé de la femme. (19) (24) Soranos partagerait donc la vision des médecins hippocratiques quant à l'avortement. L'origine utérine des menstruations ne lui est pas inconnue malgré la confusion faite parfois avec les saignements vaginaux. (4) (5) Les médecins grecs pense que la fertilité des femmes s'étend à la période survenant juste après les règles. (8)

Dans le monde gréco romain nous pouvons affirmer que la contraception est globalement tolérée par les médecins. Cependant son application doit se limiter au sein du mariage. (8)

2.2.3. Les sages-femmes

Les sages-femmes grecques pratiquent l'obstétrique et la gynécologie. Elles donnent des contraceptifs et des abortifs aux femmes et les assistent pendant l'accouchement. Les sages-femmes sont davantage impliquées dans le quotidien des femmes. Cela est vrai à Athènes puis à Rome, où elles remplacent rapidement les matrones romaines moins qualifiées auprès des riches Romaines. (19)

« Les femmes grecques semblent avoir hésité à appeler les médecins en consultation pour les affections génitales et obstétricales ; aussi la gynécologie et les accouchements étaient-ils pratiqués presque exclusivement par les sages-femmes, et l'auteur hippocratique du Traité des Maladies des Femmes

constate le peu d'expérience des médecins en ces matières, parce qu'on avait rarement recours à leurs offices [...] » (19)

Soranos donne les qualités que doit avoir une bonne sage-femme et l'une d'elle est qu'elle ne doit pas donner d'abortifs. Dans ces ouvrages, il se préoccupe de leurs formations, qui devraient selon lui être plus médicales. Si cela le préoccupe, c'est aussi parce que les sages-femmes sont très utiles dans le maintien de la bonne santé des femmes, car elles sont souvent en première ligne de la vie des femmes. Il conseille aux sages-femmes de prendre leur distance avec la magie et les superstitions. (4) (19)

3. Apport des gender studies sur l'analyse des études sur les femmes de l'Antiquité

3.1. Analyse des femmes de l'Antiquité et la contraception

3.1.1. Les femmes égyptiennes

La vie des femmes en Égypte ancienne est centrée sur la procréation. Elles s'occupent de la maisonnée et de la famille. Les études sont réservées aux hommes. De ce fait, le quotidien des femmes est centré sur les tâches domestiques. (2)

Cependant en Égypte les femmes jouissent d'une certaine liberté. Elles peuvent devenir médecins, sages-femmes et même prêtres. Le signe le plus flagrant de cette liberté est que les femmes égyptiennes disposent d'une autonomie juridique. Contrairement aux femmes grecques et aux femmes romaines, elles peuvent effectuer des démarches juridiques et civiques seules. (2) (18) (25)

Avec les *gender studies*, la liberté des femmes égyptiennes par rapport aux femmes grecques est relativisée. En réalité cette liberté dans le système judiciaire et civique est limitée aux femmes aisées. Dans le monde gréco-romain, la femme a besoin d'un tuteur – un *kyrios* – pour ses démarches, cependant les tuteurs s'effacent et leur accord dans les démarches

n'est qu'une formalité lorsque la femme dispose de moyens conséquents dont ils peuvent bénéficier aussi. Le contact des femmes égyptiennes et grecques durant la période ptolémaïque et romaine en Égypte a permis une étude comparative poussée. En effet les femmes grecques puis romaines, considèrent comme un privilège d'avoir un tuteur surtout si celui-ci est reconnu et issu de la haute sphère sociale. Avoir un tuteur est considéré comme un signe de richesse et les femmes égyptiennes qui n'en ont pas sont déconsidérés par les Grecs et les Romains. (28)

Ptahhotep, un éminent vizir haut placé dans la société égyptienne dit ceci à propos des femmes.

« Plus précisément, Ptahhotep met en garde son lecteur contre les femmes : Écarte-la du pouvoir, écrase-

la ! [...] La contraindre est le moyen de la faire rester à la maison ; une femme qui n'obéit qu'à elle-même n'est qu'eau de pluie. » (2) Ce discours montre que même si certains privilèges sont attribués aux femmes, leur place est avant tout dans le foyer conjugal pour assurer la procréation.

De plus les *gender studies* révèlent également que les femmes ne sont pas une catégorie homogène. Elles ne sont pas toutes dominées et certaines sont plus libres et riches que d'autres. « Tout d'abord, nous avons tendance à juger du sort des Égyptiennes en faisant des comparaisons avec des cultures que nous comprenons à peine, et à faire l'amalgame de catégories sociales très différentes. Comme l'affirme Eyre (1998 : 173), cela n'est ni exact ni utile. Ensuite, nous croyons pouvoir nous prononcer sur la position sociale des femmes comme si elle relevait de la seule sphère juridique et économique. » (1) Les femmes de haute classe sociale peuvent cumuler de la richesse et la maîtrise de la fécondité leurs semble plus accessible. Le principal problème des études sur les femmes et la contraception est que les représentations concernent des familles de la haute société. Nous avons très peu de représentations concernant les classes plus modestes. (18)

3.1.2. Les femmes grecques

M. Farioli reprend les thèses de C. Guillaumin et N. Mathieu pour l'étude de la femme grecque.

La Grèce Antique érige l'*oikos* – la famille – en valeur suprême et ce d'autant plus lors de la construction de la *polis démocratis* (désigne la cité démocratique d'Athènes). Les femmes sont un pilier de la famille grecque qui garantit la pérennité de la *polis* (cité d'Athènes). Leur corps et les enfants qui en sont issus sont considérés comme biens publics de la cité. (7) La vie des familles grecques est donc tournée vers la cité, et de la même manière que les hommes la servent en participant à la vie politique, les femmes lui rendent service en donnant naissance à des citoyens grecs. Elles sont considérées comme des mineures et sont les seules qui ne peuvent pas changer de statut. L'esclave peut être affranchi et l'étranger peut devenir citoyen mais la femme reste femme. (7)

La spécificité d'Athènes est l'existence de nombreux statuts sociaux classés en fonction de leurs privilèges. Il y a les citoyens grecs et les autres. Pour les femmes grecques, il y a les femmes, les filles, les mères de citoyens grecs et les autres femmes. Pour être considérée comme une femme grecque, il faut donc être reliée par le sang à un citoyen. De plus, l'adultère de la femme grecque est plus durement jugé en raison du risque d'illégitimité. Il n'y a rien de plus infamant pour un citoyen grec que d'élever l'enfant d'un autre. Les citoyens ont pour interdiction morale d'avoir des relations adultérines avec des femmes de citoyens grecs.

Quant aux femmes des autres classes, comme les esclaves, elles sont totalement déconsidérées par la société grecque. Leur dépréciation est telle que la relation adultérine d'un citoyen grec avec une esclave ne déshonore pas ce dernier, surtout si l'esclave lui appartient. Si l'esclave ne lui appartient pas il doit rendre des comptes au citoyen propriétaire de l'esclave. (7) Il y a également des hétaires, des courtisanes et des concubines qui ont des relations sexuelles rémunérées. Le statut de prostituée semble plus respecté à Athènes qu'à Rome. (5) Les concubines sont les compagnes des citoyens vivant avec l'épouse légitime dans les gynécées qui sont des appartements grecs réservés aux femmes. Elles s'occupent des tâches domestiques de la maison. (7) Cependant il existe des femmes riches dans les hautes sphères sociales parmi les hétaires et les courtisanes.

Dans la mythologie grecque, Pandore est la première femme mortelle qui sema la discorde parmi les hommes et l'origine de tous les fléaux. Elle pourrait expliquer la méfiance des Grecs vis-à-vis des femmes. La mythologie est un des ferments les actifs de la domination masculine. (7) (16)

Il existe un biais mis en évidence par les sociologues dans les sources concernant les femmes de l'Antiquité ; il s'agit également d'une des remarques de Pierre Bourdieu. En effet, les historiens qui ont travaillé sur l'Antiquité se sont d'abord intéressés à l'histoire des hommes. Il ne s'agit pas nécessairement d'une misogynie des chercheurs mais il se trouve que l'étude des femmes ne peut se faire aisément en raison de la carence des sources historiques se rapportant à ces dernières. Les sociologues soulignent que les hommes de l'Antiquité écrivent sur les femmes et que c'est justement avec ces écrits que durant longtemps la femme a été vue à travers le prisme des hommes. Les informations des hommes de l'Antiquité sur les femmes portent sur la classe dominante et concerne des femmes remarquables, issues du théâtre ou des hétaires par exemple, qui ne sont pas très représentatives de l'ensemble des femmes. Les études sur le quotidien des femmes commencent dans les années 1970 par l'étude historiographique de correspondances et par l'étude archéologique des tombes qui sont d'excellentes sources d'informations sur la vie privée. C'est cette vie privée qu'il est intéressant d'explorer car c'est dans cette sphère que se révèlent la majorité des femmes. (7) (15) Cette remarque

serait tout aussi pertinente pour les sociétés romaines et égyptiennes.

« La prévention des naissances restait généralement un savoir ésotérique, transmis aux seuls initiés sous forme de « secrets ». » (8)

3.1.3. Les femmes romaines

À Rome, comme à Athènes il existe des statuts sociaux et il y a le citoyen romain et les autres. La cité met en avant le corps et en l'occurrence le corps masculin. (29)

À l'époque de l'Empire, les coutumes sexuelles sont libres, et malgré cela les femmes voient leur rôle restreint à la procréation.

Comprendre la sexualité de l'homme est nécessaire pour appréhender la relation qui l'unit à la femme romaine. Néanmoins la sexualité comme elle est désignée à Rome et dans l'antiquité est différente de la sexualité telle que nous la connaissons aujourd'hui. Rome est une ville stratifiée en divers statuts sociaux et la sexualité et la morale qui en découlent sont diverses. La sexualité est compartimentée aussi en fonction des lieux. Plus qu'une sexualité, il y a des sexualités à Rome. La morale est ambivalente car ce qui est acceptable dans un contexte et dans un espace ne l'est pas dans un autre. (29)

Il y a les femmes de citoyens, les prostituées et les esclaves. Chacune de ces femmes a un statut social différent et des rôles différents lors des rapports sexuels avec au centre l'homme romain qui est à la base de la sexualité. (29) « La matrone – mère de famille – a une sexualité reproductive et la prostituée a une sexualité récréative avec les hommes. » (5) Les hommes romains peuvent entretenir des relations avec leurs esclaves mais en cas de grossesse, l'enfant n'est pas reconnu par l'homme. (29) « Être une digne mère de famille ou être une putain. Lorsqu'on était une femme dans la Rome antique, on appartenait nécessairement à l'une de ces deux catégories antagoniques. Devenir l'une ou l'autre pouvait être déterminé par plusieurs facteurs et notamment par le statut social de naissance. Mais le critère décisif était la conduite sexuelle. Des pratiques inappropriées pouvaient faire déchoir la matrone de son rang alors qu'une affranchie loyale et honnête pouvait devenir matrone en se mariant avec un homme libre. Mais la putain, qu'elle fût esclave de sa libido ou qu'elle mît son corps au service du plaisir du premier venu pour de l'argent, ne pouvait jamais espérer quitter sa catégorie infamante. » (5)

De nombreux sociologues comme Pierre Bourdieu élaborent des thèses sur la sexualité qui peuvent être adaptées à la société romaine. « Ce n'est pas le phallus (ou son absence) qui est le principe générateur de cette vision du monde, mais c'est cette vision du monde qui, étant organisée, pour des raisons sociales qu'il faudra essayer de découvrir, selon la division en genres relationnels, masculin et féminin, peut instituer le phallus, constitué en symbole de la virilité, [...], en principe de la différence entre les sexes (au sens de

genres) et fonder la différence sociale entre deux essences hiérarchisées dans l'objectivité d'une différence naturelle entre les corps biologiques. » (15) La sexualité qui permet la procréation est vivement encouragée. Néanmoins, matrones ou prostituées, les femmes maîtrisent leur fécondité malgré les politiques natalistes.

À Rome aussi la contraception est plus facile d'accès pour les femmes de catégories sociales élevées. Les courtisanes les plus aisées peuvent prétendre à des moyens contraceptifs plus sûrs.

3.2. Le cas de l'exposition d'enfants : une reproduction sélective dans le monde Gréco-Romain

L'exposition d'enfants est un phénomène fréquent dans la civilisation gréco-romaine mais il y a un fait encore plus particulier. En plus des enfants ayant des handicaps et les enfants illégitimes, l'exposition concerne surtout les petites filles en Grèce.

« Nous citerons cet autre extrait de pièce de Poseidippos : « Un fils, on l'élève toujours, même si l'on est pauvre, une fille, on l'expose, même si l'on est riche. » » (9) Dans la société grecque Pierre Brulé met en évidence un déséquilibre dans la population grecque, où les jeunes filles sont en déficit par rapport aux jeunes garçons. Il rend l'exposition sélective des filles à Athènes responsable de cette disparité. (9) Une des raisons qui pousse les Grecs à exposer les filles est la dot qui est l'argent versé par le père de la fille à son époux lors de son mariage. Plus le père est riche, plus la dot de sa fille est élevée. (9)

« Chez les personnes plus âgées, le sex ratio a tendance à se rapprocher de la normale. Autrement dit, dans ces familles, plus de 3 impubères sur 4 sont des garçons. » (9) L'exposition entraîne un recul de l'âge au mariage des femmes. (5) (9)

Yan Thomas, qui s'intéresse à la juridiction du « ventre » à Rome, met en avant le désir pour les hommes romains de s'approprier la grossesse de la femme sans succès. Le « ventre » qui désigne l'enfant, le produit de la conception, est impossible à acquérir pour l'homme tant que la femme est enceinte. À l'accouchement, la reconnaissance de l'enfant par le père permet donc à l'homme d'avoir enfin le pouvoir quant au destin de l'enfant. Elle légitime ainsi l'enfant et le père qui accède enfin à l'enfant. (29)

Comme en Grèce, à Rome l'exposition concerne des enfants porteurs de malformations, issus de relations adultérines, pour des raisons socio-économiques. Cependant il n'a pas été mis en évidence d'abandon sélectif des petites filles. (30) La plupart des historiens tels que Paul Veyne ou Danièle Gourevitch réfutent cet abandon sélectif. « Mais il ne pense pas que les Romains, à la différence des Grecs, exposaient plus les filles que les garçons, bien que

les motifs soient essentiellement économiques, la misère pour les uns, la politique patrimoniale pour les autres. » (30)

L'exposition grecque se poursuit en Égypte durant la période ptolémaïque et romaine et est toujours au désavantage des filles grecques, d'après Bernard Legras qui compare les sex-ratios entre femmes grecques et égyptiennes. (13) Il affirme « qu'il est possible au total de proposer un minimum de 50 % de filles éliminées à la naissance » (12) dans les populations grecques, en Egypte, durant l'époque ptolémaïque. Françoise Héritier explique que l'abandon sélectif des petites filles est un fait fréquent des sociétés patriarcales.

3.3. L'apologie de la domination masculine par la Grèce ancienne, origine d'une élimination spécifique des filles

Il est intéressant de voir que le début de l'expansion idéologique de la pensée grecque correspond aussi à la dégradation de la condition des femmes. La *polis* (ville d'Athènes) limite les femmes et les met à son service. L'exclusion des femmes de certains droits, dont l'héritage des terres et des biens, entraîne la préférence pour un couple d'avoir un héritier mâle. (7) Selon Françoise Héritier, « la domination masculine, est le contrôle et l'appropriation de la fécondité de la femme au moment où elle est féconde ». (14)

La distinction entre les femmes et les hommes repose, le plus souvent, sur des discours anciens qui par la suite viennent s'ancrer dans les mémoires collectives et finissent par être invisibles. Il ne faut pas s'y tromper : elles ne disparaissent jamais et peuvent ressortir comme le signale Pierre Bourdieu en parlant

« d'habitus » et en comparant le corps à un pense-bête. Notre esprit devient conditionné en société par ces discours. La domination masculine n'est pas une domination par le nombre car les hommes sont moins nombreux, ni par le physique car la domination physique est éphémère et ne peut expliquer tout un système de domination aussi ancien. Il s'agit, l'explique Pierre Bourdieu, « d'une appropriation de la place publique et sociale par les hommes ». Les femmes doivent avoir une vie sédentaire au sein du foyer en raison des grossesses, puis de l'allaitement qui peut durer plusieurs mois et années et enfin de l'éducation des enfants. Toutes ces situations entraînent une absence des femmes de la place publique et elles ne peuvent prendre part aux prises de décisions sociales et politiques. Au fil du temps cette domination sociale a été intériorisée et malgré le fait que les femmes soient plus autonomes et indépendantes, l'inégalité demeure. (7) (15)

(14) La Grèce antique compte de nombreux savants et médecins qui légitiment la domination des femmes par les hommes.

Virginie Girod reprend une des thèses de Pierre Bourdieu et affirme qu'en retirant aux femmes leur rôle dans la procréation, les hommes les ont en même temps poussées vers la représentation, l'image et la symbolique du corps. Pour Marcella Farioli la subordination des femmes par les hommes est entretenue par des « topoi gynécophobiques ». (7) Il s'agit de discours qui ont pour but d'affirmer que les femmes seraient instables émotionnellement sans un contrôle masculin. Hippocrate oppose la femme et l'homme en comparant les deux corps. « Ce qui distingue la femme de l'homme, c'est bien cet organe, l'utérus, la matrice, vase renversé qui, alternativement, s'ouvre pour laisser passer les menstrues, le sperme, l'enfant, et se ferme pour retenir la semence masculine, protéger et nourrir le fœtus. » (31)

Galien suit la même logique qu'Hippocrate. « Il a défini la femme comme « un homme à l'envers ». Les organes sexuels que l'homme porte à l'extérieur du corps existent aussi chez la femme, mais à l'intérieur

: les ovaires sont assimilables aux testicules et le col de la matrice au pénis. » (31)

Yvonne Knibiehler ajoute que dans *Le Timée*, Platon place l'utérus comme « un vivant possédé du désir de faire des enfants. » De nombreux médecins reprennent cette affirmation du philosophe. (31) Selon elle, Platon n'oppose pas totalement les femmes et les hommes car dans *La République*, par exemple, les femmes sont capables de faire les mêmes tâches que les hommes mais « en moins bien ». (31) Aristote affirme la dualité de l'homme et de la femme, qui expliquerait son « infériorité ». Il considère la semence plus « active » et importante que l'apport de la femme à la procréation. Il nie totalement le rôle de la femme dans la procréation. (31)

Discussion

Nous allons passer en revue les principaux résultats des sources abordées pour comprendre les déterminants du recours aux contraceptifs et les méthodes utilisées dans le cadre de la régulation des naissances dans l'Antiquité gréco-romaine et égyptienne. Nous pouvons également discuter de nos hypothèses émises et affirmer si elles sont confirmées ou non.

1. Vérification des hypothèses

1.1. Première hypothèse

L'ambivalence concernant le recours à la contraception est liée au statut même de la femme qui est à la fois vue comme essentielle à la transmission du patrimoine de l'homme – la femme doit être féconde pour son mari – et à la fois comme un objet de désir sexuel – en dehors de l'objectif de procréation, auquel cas la contraception devient une nécessité.

Nous pouvons constater que les sociétés gréco-romaines ont mis en place des voies détournées pour donner des rôles bien définis aux femmes. Prenons l'exemple de Rome avec la matrone qui devait avoir un rôle procréatif et la courtisane qui était dédiée aux plaisirs charnels. Toujours est-il que les matrones n'ont en réalité pas qu'une sexualité procréatrice et nous savons qu'elles ont recours aux contraceptifs. Il en est de même pour les femmes grecques et égyptiennes. Elle permet une maîtrise des naissances et aux femmes

de procréer quand elles le désirent.

En Grèce, les sages-femmes conseillent des contraceptifs aux femmes et en Égypte la sexualité n'est pas tournée uniquement vers la procréation, la sexualité « récréative » est admise. (2) Concernant les prostituées, elles ont une sexualité non procréatrice et ont recours aux contraceptifs pour continuer leur métier. (5) Nous pouvons donc confirmer notre hypothèse d'après les résultats.

1.2. Deuxième hypothèse

La contraception constitue aussi un facteur de division entre les classes sociales : les plus pauvres ayant accès à des moyens contraceptifs moins efficaces et plus dangereux connaissent une morbidité élevée, et davantage d'enfants que les plus riches qui répartissent mieux leurs fortunes au sein de la famille.

Dans nos résultats, l'efficacité et le prix des contraceptifs sont abordés par Virginie Girod, elle cite Juvenal, poète et satiriste romain. Il affirme qu'à Rome, les abortifs sont « très utilisés et efficaces » et que

« les femmes pauvres subissent les grossesses ». (5) De cette citation, Virginie Girod suppose donc que les contraceptifs les plus efficaces sont les plus chers. (5)

Cette affirmation est basée sur une supposition probablement véridique, néanmoins nous ne pouvons pas mettre en lumière avec certitude les contraceptifs et les abortifs visés ni connaître leur efficacité ou leur prix. Nous pouvons, tout de même, avancer que les contraceptifs prescrits par Soranos d'Éphèse pouvaient être efficaces et plus onéreux car ils sont destinés à une patientèle fortunée auprès de laquelle il a du succès. (5)

De plus, ce constat est fait pour la civilisation romaine ; concernant les Grecs et les Égyptiens nous n'avons pas de sources en ce sens. En Grèce antique on peut supposer, d'après les écrits de Polybe, que les plus riches ont recours aux contraceptifs pour préserver leurs fortunes comme à Rome, il serait donc possible qu'ils bénéficient des contraceptifs les plus onéreux et les plus efficaces. (1)

De manière générale, on peut affirmer que la population cible des contraceptifs cités dans la partie

« Résultats » sont des femmes issues de classes sociales supérieures donc ces moyens contraceptifs devaient avoir une certaine efficacité.

Les méthodes moins coûteuses et peu efficaces pourraient désigner les méthodes utilisant la magie et la superstition car elles sont durement dénoncées par les médecins dont Soranos qui les trouve dangereuses. (13)

Au sujet de la morbidité obstétricale on constate que le taux de mortalité infantile est élevé durant l'Antiquité, et ce dans les trois civilisations. De plus, elle semble concerner toutes les classes de la société. Par contre, pour la morbidité gynécologique liée aux contraceptifs nous n'avons pas trouvé d'élément pour confirmer notre hypothèse. (1) (5) (18)

On peut confirmer notre hypothèse en partie. La contraception est un facteur de division sociale dans le sens où les femmes plus aisées y ont accès assez facilement et peuvent contrôler leurs grossesses. Par déduction, les femmes pauvres doivent pratiquer d'autres méthodes moins efficaces. Cependant nous ne pouvons affirmer avec exactitude lesquelles ni la morbidité qui en découle en raison du manque de sources les concernant. Nous avons abordé dans le groupe des prostituées la pratique des rapports oraux

et anaux pour éviter une grossesse, cependant elle ne doit pas être systématique et est soumise à l'accord des clients.

1.3. Troisième hypothèse

Les médecins contribuent à renforcer les inégalités entre les hommes et les femmes en établissant des critères morphologiques de fécondité chez la femme et en associant systématiquement la sexualité féminine à la procréation.

Cette hypothèse est infirmée pour la société égyptienne car nous n'avons pas pu mettre en évidence le rôle des médecins dans l'inégalité entre hommes et femmes. Imhotep est un médecin divinisé, vénéré pour les couples qui désirent des enfants cependant nous n'avons pas retrouvé de critères morphologiques établis par les médecins égyptiens. De plus, des contraceptifs sont décrits par les médecins dans les papyrus ce qui suppose qu'il y a une demande et que les médecins admettent le contrôle des naissances avec une sexualité non procréatrice. (2)

Concernant les médecins grecs nous pouvons confirmer partiellement notre hypothèse. En effet, Soranos d'Éphèse établit des critères de fécondité chez les femmes et instaure un examen prénuptial qui permet d'affirmer si la femme est féconde ou non. Sachant que cet examen concerne uniquement les femmes et est basé sur des stéréotypes, nous pouvons affirmer qu'il reconnaît une inégalité entre les sexes. Cependant il admet une sexualité non procréative en prescrivant des contraceptifs à ses patientes. (5)

2. Discussion des résultats

Nous allons tenter d'expliquer les résultats et de comprendre les pratiques au sein

des sociétés antiques en faisant une comparaison des éléments obtenus. Nous allons également analyser les aspects culturels qui expliquent les points communs et les divergences observés.

2.1. Les méthodes contraceptives communes aux trois sociétés

La médecine égyptienne comme la médecine gréco-romaine est basée sur l'empirisme, c'est-à-dire l'acquisition de connaissances grâce à l'observation de l'effet d'un traitement sur une personne. Le

médecin acquiert un savoir et de l'expérience grâce à ce procédé et peut en déduire l'efficacité ou l'innocuité du traitement. (18) C'est un empirisme critique basé sur les connaissances anatomiques et en partie physiologiques apporté par l'École d'Alexandrie entre le III^{ème} et le II^{ème} siècle avant J-C à son apogée. Cette école a un grand rayonnement dans la médecine durant l'Antiquité et notamment pendant la période hellénistique. On y enseigne entre autres la gynécologie.

On retrouve des méthodes communes déduites par cet empirisme dans les trois civilisations. L'acacia, le miel, la coloquinte, le céleri et les dattes sont retrouvés en Égypte, à Rome et à Athènes pour empêcher une grossesse. L'utilisation des pessaires, impliquant un contact direct des appareils génitaux avec ces composés, était très pratiquée. (4) (18) (19)

Rome est une particularité car le modèle romain est grandement inspiré du modèle grec sur plusieurs plans notamment culturels et médicaux. D'ailleurs, les Romains considèrent la langue hellénique comme une langue raffinée et de pouvoir et continuaient à l'utiliser sur les territoires grecs conquis. La civilisation grecque précède la civilisation romaine s'impose comme une référence à Rome dans le domaine de la médecine. (3) (13) Certaines de ces méthodes sont emportées à Rome par la médecine grecque. Néanmoins rien n'indique qu'elles n'existent pas avant l'arrivée des Grecs. (19) La civilisation égyptienne étant plus ancienne que les civilisations gréco-romaines, on pourrait penser qu'il y ait eu une influence de l'Égypte sur le monde gréco-romain dans la diffusion de contraceptifs. Cette supposition n'est pas totalement fautive car certains médecins comme Hippocrate voyagent en Égypte reconnaissent une avancée de cette médecine. (2) (13) (19) Pendant la période ptolémaïque et romaine, l'Égypte devient une société multiculturelle mais ce que l'on constate c'est que l'histoire de l'Égypte et surtout des Égyptiens passe au second plan. Les Grecs intègrent certaines croyances des Égyptiens à leur arrivée. Le roi grec devient à moitié roi d'Égypte et à moitié divinité. L'influence entre les cultures est évidente, néanmoins la société est très stratifiée avec des papyrus spécifiques pour chaque population. Les Grecs et les Romains rédigent des papyrus en grec et en démotique – qui correspond à l'écriture des Égyptiens. La

population égyptienne, en excluant les élites, passe au second plan. La population dominante, non au niveau du nombre mais de la puissance, devient grecque puis romaine au niveau de l'administration de l'Égypte. La médecine égyptienne continue cependant à être respectée mais nous avons moins de sources médicaux durant cette période. (13)

En Égypte et dans le monde gréco-romain, l'intérêt des médecins pour le corps reproducteur comme nous l'avons vu ne signifie pas qu'ils en ont une connaissance précise permettant d'obtenir des méthodes contraceptives efficaces et adaptées. Les méthodes naturelles comme l'abstinence sont connues dans les trois civilisations. Cependant dans le monde gréco-romain, il est peu probable que l'allaitement du post-partum soit pratiqué par les femmes de la haute société. En réalité, elles ont recours à des nourrices la plupart du temps pour allaiter le nouveau-né après l'accouchement. L'allaitement du post-

partum est pratiqué mais les Grecs et les Romains ne connaissaient pas son mécanisme d'action (Résultats). Ils ne l'ont donc sûrement pas considéré comme un moyen contraceptif. D'ailleurs, le sevrage des petites filles survient plus vite que celui des garçons. Pierre Brulé indique que cela fait partie du processus de distinction entre les hommes et les femmes car les filles à Rome et en Grèce sont plus négligées durant l'enfance – surtout la première année de vie – que les garçons. Donc les femmes allaitant des petites filles doivent être fécondes plus rapidement car l'effet contraceptif de l'allaitement prolongé est absent chez elle selon Pierre Brulé. (9) (19) (23) En effet les médecins grecs font le lien entre les menstruations et la fécondité mais ils pensent, comme nous l'avons vu, que c'était les rapports sexuels qui entraînent un retour des règles. Le lien entre l'allaitement prolongé et le retour des menstruations n'est pas connu. En outre, les rapports sexuels sont jugés nocifs pour le lait par Soranos qui défend les nourrices d'avoir des rapports sexuels quand elles allaitent. Il déconseille également à ses patientes d'allaiter elles-mêmes leurs enfants. (23)

Selon toute logique, les femmes qui n'allaitent pas dans le monde gréco-romain auraient dû avoir des grossesses plus rapprochées et davantage d'enfants. Or nous avons vu que les familles romaines et grecques sont réduites et particulièrement chez les plus fortunés. Il s'agit là encore de la preuve de l'usage courant de contraceptifs associé à une mortalité infantile élevée. Les nourrices, quant à elles, doivent donc avoir des grossesses plus espacées si elles pratiquent bien l'allaitement prolongé. (1) (5)

Le rôle de l'utérus dans les menstruations est connu ce qui a permis la fabrication de dispositifs intra-utérins par Soranos d'Éphèse. Il introduit le fil de laine dans l'utérus à l'aide d'une sonde. (4) En Égypte, les dispositifs présents dans le papyrus de Londres sont des dispositifs intra vaginaux ou anaux. Dans le Corpus hippocratique, il est fait mention d'un « tube creux en plomb » à insérer dans le col mais il n'a pas de rôle contraceptif car il permet d'ouvrir le col probablement en vue d'un avortement. Les risques infectieux associés à ces dispositifs sont non négligeables. (18)

Les médecins grecs et égyptiens reconnaissent que le sperme joue un rôle dans la fécondation, d'où la multiplicité des méthodes recommandant le coït interrompu. Il existe

une probable utilisation de cette technique en Égypte bien que sa pratique ne soit pas mentionnée dans les papyrus. (18) Cependant le mécanisme de la fécondation impliquant un spermatozoïde et un ovule reste inconnu jusqu'à l'expérience du biologiste Lazzaro Spallanzani au XVIIIème siècle. En effet les Grecs comme les Egyptiens pensaient que la fécondation est permise par « la semence » de l'homme mais ils ne connaissent pas sa composition. De plus, ils considèrent que de nombreux facteurs extérieurs entrent en jeu pour permettre une fécondation. L'attitude de la femme lors du rapport sexuel et les croyances sur la fécondité font partie de ces facteurs.

2.2. Les méthodes contraceptives spécifiques de chaque société

2.2.1. Égypte : Des méthodes contraceptives liées à la culture et aux croyances

Les excréments de crocodiles sont employés comme contraceptif en Égypte antique sous forme de tampon végétal à introduire dans le vagin – pessaires. Néanmoins, ce n'est pas la seule indication car ils sont utilisés couramment dans la médecine égyptienne pour soigner des affections oculaires ou dermatologiques. Les sociétés gréco-romaines utilisent des produits à base de crocodiles (peau, intestins, selles) dans un but thérapeutique mais ils ne semblent pas avoir été employés en tant que contraceptifs. En réalité, les selles de crocodiles possèdent des vertus desséchantes utiles notamment pour les affections dermatologiques. Les Égyptiens sont donc les seuls à les avoir utilisées sous forme de contraceptifs pour les raisons que nous avons vues. Le crocodile du Nil possède une symbolique religieuse et l'utilisation de produits tirés de cet animal fait référence au mythe Osirien. Le crocodile est associé au dieu Seth qui a assassiné son frère, Osiris et a pris le pouvoir sur le trône d'Égypte. Seth représente le mal et l'utilisation de produit à base de sauriens en tant que contraceptif a pour but d'empêcher une conception. Seth étant par la suite en concurrence constante avec le prince légitime, Horus ; utiliser des produits à base de crocodile comme contraceptif a également pour objectif d'éviter la conception d'enfants illégitimes représenté par Seth qui a dérobé la place d'Horus sur le trône de son père. (18) (32) Bien que l'utilisation d'excréments de crocodile soit liée à des croyances, le maintien de son emploi dans le temps ne peut s'expliquer que par une certaine efficacité.

Le blé, le sorgho et l'orge sont des végétaux très présents en Égypte – société agricole

– et sont à la base de l'alimentation. Ils sont utilisés pour la production de pain et de bières consommés par toute la population, les enfants et même par les nourrissons. Ces composés sont utilisés dans les contraceptifs comme stimulants à boire en association avec d'autres méthodes comme les excréments de crocodiles car les muqueuses sont souvent agressées par les pessaires. Ils contrebalancent l'effet asséchant par applications locales ou par fumigations. Les bières possèdent également un effet diurétique et contiennent des vitamines qui permettent d'aider à protéger les zones sensibles. (18) L'huile devait sans doute être utilisée comme diluant permettant de mieux ingérer le produit.

Le natron est un minéral à base notamment de bicarbonate de soude. Il était très utilisé durant l'Antiquité. Il présente des vertus déshydratantes et antiseptiques, pratiques pour de nombreuses

applications comme l'embaumement des momies en Égypte. Actuellement, son utilisation est quasi inexistante dans la médecine occidentale. Comme le miel, il tient son effet spermicide de son

« hyperosmolarité qui lyse les membranes des spermatozoïdes ». (18) (33)

Il est probable que les méthodes contraceptives décrites dans les papyrus aient été inventées par les femmes égyptiennes.

2.2.2. Des pratiques sexuelles non procréatrices en Grèce et à Rome

Les prostituées dans le monde gréco-romain pratiquent la fellation, la sodomie et les lavements vaginaux pour éviter une grossesse. Elles sont sans doute les plus demandeuses en matière de contraceptifs et celles qui n'en n'ont pas les moyens devaient recourir aux rapports non procréateurs. Pour les matrones, ces pratiques contraceptives font partie des « interdits » de la société et elles doivent s'en éloigner tant que possible.

Thierry Eloi explique que la virilité de l'homme romain ne se construit pas dans sa sexualité car cela supposerait une lacune qui serait comblée par l'acte sexuel. Le fait d'avoir un rapport sexuel avec une femme ne le rend pas homme, de même qu'avoir fréquenté plusieurs femmes ne le rend pas viril. L'homme romain, que ce soit intellectuellement où physiquement se considère supérieur, donc la sexualité est assimilable à du plaisir et non à un besoin. Les hommes romains trouvent leurs virilisations avec leurs semblables hommes en société. Prendre part à des décisions de la cité et aller à la guerre avec ses camarades c'est ce qui donne sa virilité à l'homme romain, selon Thierry Eloi. Il s'agit d'une « virilité sociale » et non « sexuelle. » (29)

La vertu (*virtus*) vient du latin *vir* qui désigne l'homme. Elle est propre à l'homme. L'homosexualité masculine est pratiquée mais cela ne témoigne en aucun cas de « l'ouverture d'esprit » des Romains car elle a ses codes. (29) Seul l'homme romain est actif et pénétrant. La morale réprouve cette pratique qui ne doit être que passagère ou

complémentaire d'une sexualité reproductrice. « L'idéologie dominante » est en faveur d'une sexualité procréatrice malgré une liberté sexuelle apparente. (29)

Certains hommes grecs ont aussi recours à ces pratiques en plus de la pédérastie. Ces pratiques servent d'exutoire sexuel aux Grecs et aux Romains sans se soucier de l'aspect procréatif. (5)

Les lavements vaginaux sont décrits surtout chez cette population de femmes car ils sont assimilés à la légèreté et la débauche. Les pratiques de Soranos incluant le saut et les mouvements semblent être pratiqués surtout par les prostitués. (5)

2.2.3. Explication détaillée de l'exposition d'enfant dans le monde gréco-romain

Revenons sur l'abandon d'enfant ou exposition d'enfant qui est considérée comme une contraception de dernier recours par les chercheurs de l'Antiquité. Il s'agit d'une contraception dans le sens où elle permet un contrôle du nombre d'enfants au sein de la famille. Les raisons de sa pratique sont similaires à la contraception classique, c'est un phénomène précoce avec un rituel précis. (1) (9) (30)

L'exposition d'enfant est une pratique très spécifique des sociétés gréco-romaines car elle y est plus fréquente qu'en Egypte. Nous avons abordé les raisons et les probables origines de cette pratique en Grèce antique qui est liée au mythe. Nous pouvons supposer que le recours à l'exposition à Rome trouve aussi son origine dans les mythes et plus précisément dans le mythe fondateur de la cité. (3) (5)

Romulus, Remus et la louve : voici le point de départ de l'histoire de Rome. À l'origine de la fondation de la civilisation il y a un abandon, celui de jumeaux nouveau-nés recueillis par une louve. Les jumeaux sont des demi-dieux, fils d'une vestale, Rhéa Sylvia et du dieu Mars. Les vestales sont des prêtresses chastes vouant leur vie à la religion. L'oncle des jumeaux, qui est roi, craint que ceux-ci ne lui ravissent la couronne à l'âge adulte. Il ordonne qu'on les noie dans le fleuve. Cependant, les jumeaux abandonnés, survivent et sont protégés par une louve qui les allaite. Tite-Live, historien de Rome, explique que la mythologie fondatrice est arrangée et romancée pour mettre en avant les attributs de la cité et ses qualités. Il affirme que c'est une femme qui allaite les jumeaux et qu'elle exerce le métier de prostituée. En effet, le mot *lupa* en latin signifie louve mais aussi prostituée. (3) (5)

Naturellement, l'acte d'abandon a lui aussi été adouci car les nouveau-nés sont toujours protégés, d'abord par les dieux puis par une louve puissante et maternelle. Il s'agit presque d'un acte salvateur car les enfants passent d'un destin tragique assuré au statut de fondateurs d'une cité. Cette pratique est donc appuyée par un contexte mythologique favorable dans les deux sociétés. Néanmoins, à Rome la pratique concerne indistinctement

les filles et les garçons. Comme en Grèce, les raisons sont d'éviter un enfant illégitime, préserver sa fortune ou sa beauté, ou une incapacité d'élever l'enfant en raison de difficultés financières. (1) (9) (30)

L'exposition d'enfants porteurs de handicap ou malformés est pratiquée dans les deux cités. Pierre Brulé explique que cette pratique serait liée à la religion car les enfants ayant des malformations sont assimilés à des « monstres ». La naissance de tels enfants serait une sorte de « défi » aux dieux qui surviendrait dans une société qui prône la normalité – voire l'excellence – et la beauté physique. Il faut donc se débarrasser de ces enfants le plus vite possible avant de voir un malheur s'abattre sur soi. (9) (30)

Cette remarque est particulièrement vraie à Athènes. Pierre Brulé la considère comme un « eugénisme antique » lorsqu'il y a intervention de l'État dans certaines cités grecques. Il y a exclusion volontaire de

personnes de la société en raison de leurs physiques, encouragée par la société, les croyances et l'État. (1) (9)

Ces États cherchent la meilleure image de la population pour prôner la grandeur de la cité. Cependant, la pratique de l'exposition est associée à une « souillure religieuse » car il y a un risque de décès de l'enfant donc la personne qui a commis l'acte est impliquée dans la mort d'un individu. (9) Les femmes pratiquant l'acte doivent expier ce péché en suivant des rites précis et ne peuvent pénétrer dans les temples durant « une quarantaine de jours ». (9)

Un autre point de réflexion est l'affirmation de Françoise Héritier qui explique que dans les sociétés patriarcales, « la monstruosité est attribuée aux femmes. » (14) Cela signifie que les femmes sont responsables de l'état de l'enfant. La femme est alors stigmatisée pour le fruit de sa conception. L'anormalité vient de sa matrice ou de ses pensées. Soranos d'Éphèse croit qu'il y a un lien entre les pensées de la femme lors des rapports sexuels et le physique de l'enfant. Une femme qui voit et pense à de belles choses aura un bel enfant et inversement. C'est une croyance courante de l'Antiquité que Virginie Girod nomme « le concept des imprégnations sensorielles ». (5) Donc si l'enfant est malformé il s'agit de la faute de la mère qui doit se charger de s'en débarrasser par pression de l'époux et de toute la société. (14)

Concernant la Grèce et sa démographie, ce qui nous interpelle à l'issue de cette étude c'est le fait qu'elle bénéficie d'une forte natalité et qu'il y ait la crainte de surpopulation. En effet, après avoir abordé le recours fréquent de la population grecque aux contraceptifs et à l'exposition d'enfants – et en particulier des filles, nous avons constaté un déséquilibre du sex-ratio en défaveur des filles avancé par Pierre Brulé. Si une population présente un déficit important en filles, comme c'est le cas en Grèce, une partie des hommes se retrouve sans épouse ce qui devrait impacter fortement la démographie. (14) Il y a donc une question que nous sommes en légitimité de nous poser. Comment se fait-il que la Grèce ne voit pas sa courbe de croissance démographique décliner ?

Dans un premier temps on peut affirmer évidemment qu'il s'agit d'une période de

croissance et de développement et que de façon naturelle la natalité augmente avec l'amélioration des conditions de vie. La mortalité baisse en raison de la diminution des guerres avec ses voisins. Cependant en Grèce le paramètre du déséquilibre au niveau des sex-ratios infirme cette seule hypothèse.

La réponse à notre question nous vient de Pierre Brulé qui a d'ailleurs mis en évidence l'exposition préférentielle des filles grâce à une étude démographique. Il fait un comparatif avec les sociétés contemporaines qui sont la Chine et l'Inde concernant l'abandon des petites filles et l'infanticide. Il constate que les femmes de ces sociétés ont une « fécondabilité augmentée » en raison « d'intervalles intergénésiques raccourcis » par l'exposition – ou l'infanticide pour ces sociétés. (9) En effet, l'exposition est comparable à la mortalité infantile car l'allaitement maternel ne joue plus son rôle contraceptif et la

femme est féconde très rapidement. Si on expose une fille en vue d'obtenir un garçon, l'intervalle pour la grossesse qui suit l'exposition est d'autant plus court. (9)

De plus, pour compenser ce déséquilibre du sex-ratio, car une fertilité augmentée seule ne suffit pas à rétablir un déficit aussi important, les Grecs marient les filles plus jeunes. « On avance l'âge au mariage des filles à 15 ans et on recule celui des hommes entre 30 et 35 ans en prenant en compte la mortalité naturelle des hommes. » (9) Cette mesure permet de maintenir la démographie en décalant les générations. (9)

2.3.Problème de l'étude sur l'efficacité des méthodes contraceptives

Dans la partie « Résultats », nous avons abordé l'efficacité de certaines méthodes comme les excréments de crocodile. Cependant il faut rester prudent car pour apercevoir l'efficacité des méthodes, les chercheurs font des déductions à partir des commentaires d'auteurs de l'époque sur la vie privée des familles. En archéologie, l'étude des tombeaux permet de connaître la composition des familles et du foyer. En Égypte, les représentations de familles dans l'art nous donnent des indices sur le nombre d'enfants dans une famille, et le recours aux contraceptifs et leur efficacité. (2) (18)

En Égypte le nombre d'enfants est limité « dans les représentations à deux ou trois enfants », de plus, l'Antiquité est marquée par une forte mortalité infantile – morbidité périnatale et obstétricale. (2) (25)

En plus, ces familles réduites sont issues de classes sociales élevées qui sont minoritaires donc peu représentatives de l'Égypte. Les principaux sites d'études sur la vie domestique – à Deir el-Médineh notamment – font polémique en raison justement de leur manque de représentativité. Les arguments affirment qu'il s'agit de villes où les populations sont particulièrement instruites et aisées. Deir el-Médineh se trouve d'ailleurs à proximité de la vallée des Rois, où sont entreposés les tombeaux des pharaons égyptiens. Cette ville aurait donc été constituée en majorité de scribes et de leurs familles, ainsi que d'ouvriers. Ils sont donc plus éduqués que la majorité de la population.

(2) (18)

Pour être représentative, la famille égyptienne devait donc compter plus d'enfants. Cette supposition nous fait dire que les contraceptifs présentés dans les papyrus sont assez efficaces si les femmes de classes supérieures parviennent à limiter les naissances à trois enfants. De plus, cela signifie que les contraceptifs efficaces leur sont plus accessibles – sûrement plus chers. À Rome et en Grèce c'est la même constatation.

(18) Concernant l'acacia, le miel, et les dattes, il a été mis en évidence au fil de l'histoire qu'ils ont des vertus spermicides et peuvent être efficaces. (2) (5) (13) Nous avons donc inclus une étude réalisée de nos jours, a posteriori, pour connaître l'efficacité de contraceptifs plus insolites tels que les excréments de crocodiles. (18) Après exposition de spermatozoïdes à des selles de crocodiles, il est mis en évidence

qu'ils n'ont aucun effet contraceptif par contact. (18) L'hypothèse émise par les chercheurs est l'infection utérine par les selles. Cette infection entraîne une inflammation des ampoules tubaires qui empêcherait les spermatozoïdes de féconder l'ovule. Si cette hypothèse est véridique, la morbidité gynécologique doit être assez élevée. D'ailleurs Richard-Alain Jean et Anne-Marie Loyrette avancent que « la tolérance immunitaire » de la population de l'époque est plus élevée que celle d'aujourd'hui. Malgré tout, les infections et les échecs de contraception doivent être courants avec ce procédé et ce d'autant plus que son utilisation peut être répétée en fonction de la fréquence des rapports. (18)

Il est probable que les procédés soient associés pour une meilleure efficacité. De plus, il ne faut pas négliger la voie d'application. Comme nous l'avons vu, les selles des crocodiles sont souvent appliquées sous forme de pessaire. Le barrage mécanique comme un diaphragme, dans le vagin peut aussi empêcher la migration et la progression des spermatozoïdes. (18) Les voies d'applications sont donc à prendre en compte dans l'efficacité des contraceptifs. La voie privilégiée dans l'antiquité pour les traitements est la voie locale. On constate une abondance de contraceptifs sous forme de pessaires. La voie orale est peu utilisée à cette époque « en raison de la toxicité augmentée » par rapport à la voie locale et les fumigations. (18)

La recherche sur l'efficacité des contraceptifs antiques est complexe car les populations ont recours à des produits d'origines diverses, d'animaux, de plantes et de minéraux dont l'emploi pour cette indication est oublié aujourd'hui. Concernant l'Égypte, les produits contraceptifs sont décrits par Richard-Alain Jean et Anne-Marie Loyrette à partir de recherches sur la phytothérapie et la zoothérapie qui sont des pratiques courantes à l'époque. La phytothérapie désigne des traitements à base de plantes et la zoothérapie concerne les traitements utilisant des produits issus d'animaux. Contrairement à la phytothérapie qui est en expansion, la zoothérapie est aujourd'hui peu utilisée dans la médecine occidentale. L'étude de ces domaines nous aide donc à comprendre l'efficacité de ces produits en Égypte comme dans le monde gréco-romain pour les contraceptifs utilisant les mêmes procédés. (18)

En Grèce et à Rome également les produits semblent efficaces au vu de la description et de la constatation des auteurs antiques sur le sujet. En effet, ils mettent en avant le fait que les familles gréco-romaines limitent les naissances. (1) (5)

Néanmoins, il faut prendre en compte le facteur important de la mortalité infantile encore une fois. « Il faut sans doute imaginer la famille grecque moyenne à l'époque classique avec environ trois enfants vivant à l'âge de la reproduction, mais, pour cela, il en était né cinq ou six. » (1)

Cela met en lumière le fait que les contraceptifs possèdent certainement une efficacité relative. L'allaitement est utilisé et peut être efficace dans la mesure où il est prolongé et continu. Cependant en Grèce et à Rome, les femmes de la haute société la pratiquent peu et ce sont surtout les nourrices qui bénéficient de l'effet contraceptif.

Concernant l'abstinence, elle est efficace dans la mesure où il y a une bonne observance ce qui n'est pas toujours le cas. Les pratiques orales et anales sont les plus efficaces mais sont dépendantes de l'homme. (5) Quant au coït interrompu qui correspond au retrait, il peut être efficace si l'homme se retire avant le coït – avant l'éjaculation - et s'il est répété surtout durant la période de fertilité. Or, les médecins de l'antiquité ne connaissent pas ces périodes et ne la recommandent que durant une période précise « juste après les règles ». (19) Cela réduirait donc fortement son efficacité. De plus, il s'agit d'une méthode soumise à la volonté de l'homme. (4)

Les méthodes décrites par Soranos doivent posséder une bonne efficacité car il avait une riche patientèle. (5)

2.4. Les sages-femmes et les nourrices

Nous avons abordé le rôle des médecins et des sages-femmes et nous avons constaté que ces dernières jouent un rôle dans la contraception et plus généralement dans la gynécologie et l'obstétrique autant que les médecins. Le statut des sages-femmes en Grèce est très estimé et important. Socrate, fils de sage-femme, compare l'accouchement pratiqué par la sage-femme au processus de création de la pensée. (19)

En Grèce, il apparaît qu'elles sont souvent « en concurrence » avec les nourrices qui donnent également des méthodes contraceptives et abortives. Les nourrices sont dans l'intimité des femmes et participent donc à la diffusion des méthodes contraceptives. Cependant certains savants comme Pline l'Ancien dénoncent les méthodes contraceptives employées par des sages-femmes et des nourrices et affirment que ce sont des pratiques qui révèlent de la « superstition et de la magie ». (19)

Ces méthodes contraceptives doivent peut-être coûter moins cher et sont moins efficaces que celles prescrites par les médecins en Grèce puis à Rome. De plus comme l'explique Etienne van de Walle la transmission de la contraception relève de « l'ésotérisme » c'est-à-dire qu'il n'y a pas de diffusion large et publique à toute la société. (8)

Les femmes issues de classes sociales élevées ont recours sans doute aux médecins et aux sages-femmes pour les questions d'obstétrique et de gynécologie. Les femmes de classes moyennes et pauvres bénéficient des conseils de la sage-femme en post-partum. Les femmes de classes plus pauvres – esclaves, femmes de citoyens pauvres – pratiquent souvent le métier de nourrices. L'information sur la contraception circule de cette manière. (8) (19) (21) Les plus pauvres n'ont sans doute aucun accès aux médecins en raison sûrement des tarifs élevés.

Véronique Dasen explique que les sages-femmes jouent un rôle important après l'accouchement avant la cérémonie – appelée amphidromies en Grèce et pater potestas à Rome –, qui consiste à reconnaître l'enfant et l'intégrer dans la famille. En effet, la sage-femme est chargée après l'accouchement d'évaluer la viabilité du nouveau-né. Elle vérifie sa coloration, sa respiration et sa bonne adaptation à la vie extra- utérine. Elle vérifie aussi la morphologie de l'enfant pour constater l'absence de malformations et son sexe. Si elle estime que l'enfant est bien portant et « apte à être élevé », elle le donne à la famille et surtout au père qui a la décision finale. (34) Néanmoins, si elle juge que l'enfant n'est pas viable elle peut décider avec l'accord du père de l'exposition de l'enfant. La sage-femme est ainsi au centre du contrôle des naissances et l'intégration du nouveau-né dans les familles gréco-romaines passe par elle. (9) (21) (34)

2.5. Les femmes de l'Antiquité, la sexualité et la procréation

Nous avons souligné que l'ensemble des femmes de l'antiquité ne sont pas un groupe homogène. Les études portent principalement sur les femmes de classes supérieures car elles sont les plus représentées et les plus décrites dans la littérature antique. Cependant si on déplace le curseur et qu'on fait une comparaison par rapport aux hommes on constate que le statut des femmes de l'Antiquité est précaire en raison de plusieurs objectifs qu'elles doivent atteindre. Le principal de ces objectifs est le mariage. Elles sont élevées par une femme pour servir un homme. Elles n'ont pas accès au travail, peu à l'éducation et n'ont pas d'argent propre à elles. Elles sont donc toujours dépendantes d'un homme et d'un système. (2) Dans un système où on ne peut se sentir accompli et se libérer qu'en ayant atteint les objectifs fixés par ce même système, le mariage est assimilable à de la richesse et l'absence de celui-ci est vue comme une pauvreté chez celle qui ne l'a pas acquis. Dès lors, les femmes non mariées qui ont des relations sexuelles – prostituées, relations hors mariages – sont en situation précaire au sein de la société. Le désir de grossesse étant modelé par le milieu de vie de la femme, les femmes en situation de précarité ne désirent souvent pas d'enfant et de ce fait recourent

davantage à la contraception. (8)

La recommandation de l'utilisation des contraceptifs limitée au mariage par les médecins grecs est révélatrice d'une contrainte sociale sur les femmes. En effet, si le contrôle des naissances par les femmes doit passer par le mariage cela insinue que les relations hors mariage sont condamnées socialement et cette sanction passe par les risques liés aux échecs de contraception et aux méthodes dangereuses. Cela implique aussi la responsabilité dans la naissance d'enfants hors mariage. (8)

Selon la définition sociologique, le mariage est, plus qu'une union, « un contrat social » qui a pour but

« d'engendrer une descendance ». (14) Sans progéniture le mariage n'a alors plus lieu d'être.

La descendance est donc le cœur du sujet. Dans toutes les sociétés antiques, la principale crainte des femmes et surtout des hommes est d'élever un enfant qui n'est pas le sien et introduire un étranger dans

la lignée familiale qui casse la continuité. Cela explique le recours aux contraceptifs qui est même encouragé par la société et les membres de la famille. En Égypte antique, c'est ce principe de légitimité, avec en arrière-plan le mythe Osirien, qui pousse notamment les pharaons à conclure des mariages entre frères et sœurs. Épouser sa sœur ou son frère c'est empêcher l'introduction d'une lignée étrangère. Il s'agit d'une pratique extrême liée à ce principe et qui n'est pas extensible à toute l'Égypte car la famille pharaonique bien que l'image de l'Égypte, se considère surtout comme le reflet des divinités. En effet les dieux égyptiens peuvent se marier entre frère et sœur comme Isis et Osiris. (25)

Cela met en évidence l'importance de la filiation et le besoin de contrôle par les hommes antiques. Les cérémonies de reconnaissance de l'enfant à la naissance concourent à donner à l'homme son rôle de père.

(6) La reproduction est donc une étape importante dans la vie des individus. Françoise Héritier définit

« la reproduction des hommes comme une reproduction du social. » (14) Nous avons vu que dans les sociétés antiques les femmes sont les seules à ne pas pouvoir changer de statut social. Dans ce cas, le seul moyen pour elles de s'élever socialement passe par la maternité. Selon Yvonne Knibiehler, donner des enfants à la société permet une reconnaissance sociale. (7) (31)

Jean-Louis Flandrin cite l'Ancien Testament et plus précisément Onan qui reçoit l'ordre de son père d'épouser sa belle-sœur, après la mort de son frère, dans le but de « donner une descendance à son frère décédé ». Il refuse car il ne veut pas perpétuer une lignée qui ne serait pas la sienne. Il s'adonne donc à une pratique non procréatrice qui est l'Onanisme assimilée au coït interrompu. Dieu, lui ôte la vie pour son acte. Cette pratique décrivant pour la première fois la volonté de l'homme de contrôler les naissances, et ne pas avoir d'enfant est durement dénoncé par les chrétiens notamment en raison de l'influence du monde gréco-romain et du stoïcisme. Le stoïcisme est un courant philosophique qui prospère du III^{ème} siècle jusqu'au II^{ème} siècle à Athènes et Rome. Elle est opposée à la contraception car il s'agit d'une pratique mettant en avant ses propres intérêts selon cette philosophie. (35) (36)

L'analyse de la sexualité des femmes qui comprend l'utilisation de contraception est complexe premièrement car les sources sur les femmes sont rares puis dans un second temps car la notion de sexualité est assez différente de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Sexualité, désir sexuel et fécondité sont très liés. En Égypte antique, la sexualité est indissociable du désir sexuel et d'autant plus quand il s'agit de concevoir un enfant. Il en est de même chez les médecins grecs. Soranos affirme que « le plaisir sexuel lors du rapport rend la femme féconde ». (4) (5) Donc pour une femme qui est stérile ou qui n'arrive pas à concevoir le problème vient d'elle. Bernard Legras explique qu'en Égypte et à Rome, la femme est responsable de son infertilité, ce qui explique souvent la rupture du mariage pour faute imputable à la femme. (13) En Grèce, la sexualité est très encadrée comme à Rome où il existe une distinction entre la sphère familiale avec la mère et le père et la sphère publique. Les

relations sexuelles dans le domaine public concernent les prostituées. La prostitution, malgré sa sanction sociale est décrite par Virginie Girod comme un « service public » à Rome. (5)

Elle est au centre de la sexualité des Grecs et des Romains car la sexualité privée a surtout pour but d'engendrer. Dans la mythologie romaine ce double sens désignant le mot *lupa* qui veut à la fois dire louve et prostitué révèle que les prostituées ont un rôle important dans la construction de la cité. Rappelons qu'à Rome, la cité sans femme, il a fallu bâtir l'image de la femme romaine après l'enlèvement des Sabines. La matrone – qui était une Sabine à l'origine – a été d'emblée opposée à la prostituée pour donner l'image de « la femme romaine vertueuse ». (5) Cette stratification se poursuit dans les pratiques sexuelles, l'une ayant une sexualité non procréatrice et l'autre procréatrice pour perpétuer « la lignée biologique et sociale ». (14) Les acteurs sociaux – les médecins, les savants grecs, ... – comme nous l'avons vu sont au cœur de la diffusion et du maintien de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

2.6. La domination masculine dans l'Antiquité

La domination masculine que nous avons définie est due à « la pénétration sexuelle » pour Pierre Bourdieu. (15) Cette thèse est vraie pour les sociétés antiques où l'on voit de nombreuses représentations phalliques dans l'iconographie égyptienne par exemple. (2) Dans le monde gréco-romain la sexualité de l'homme accentue sa domination sociale.

La situation des femmes dans l'Antiquité, que ce soit à Rome, en Grèce ou en Égypte se résume à une position de dominée. Les trois civilisations bien que différentes se rejoignent sur de nombreux aspects. Ce sont des sociétés « de classes » régies par des forces qui tirent leur légitimité des mythologies propres à chaque société. (7)

Les forces dominantes appuyées par une minorité de la classe sociale imposent leurs règles à la majorité. Pour ce faire donc toute domination a besoin de « fondement intrinsèque »,

voici la place des mythologies de l'Antiquité. (14) Attention, cependant, il ne s'agit pas d'affirmer que les mythologies ont été créées dans le but d'asseoir la domination des hommes sur les femmes de l'époque, ce raisonnement serait erroné car réducteur. Il faut apercevoir les mythologies comme des miroirs de l'époque, elles sont à l'image de leurs civilisations. Elles nous aident à comprendre la mentalité de la majorité de la population ou plutôt de la population dominante. (16)

Nicole Loraux affirme que les mythologies gréco-romaine et égyptienne sont imprégnées de violences et d'inégalités. La violence qui s'en dégage vise plus particulièrement le sexe féminin. Les dieux ont des pouvoirs mais aussi des défauts bien humains. Zeus, par exemple, ne cache pas son amour des

femmes. Avec d'autres dieux ils violent, enlèvent et commettent des abus sur les mortelles. Les mythes narrant ces faits sont bien souvent romancés et édulcorés. Le fait que ces violences récurrentes soient relatées avec une certaine légèreté est révélatrice en quelque sorte de la pensée dominante de ces civilisations. Il peut être fait du mal aux femmes sans que cela soit un mal. (5) (16)

Pour exemple, Virginie Girod met en avant qu'à Rome, le viol d'une femme n'est pas vraiment sanctionné surtout si l'auteur est un citoyen. Cependant il est puni s'il y a atteinte sur une femme de citoyen comme s'il y avait atteinte à sa propriété. D'ailleurs la sanction morale est tellement forte qu'une femme qui se suicide après un viol est glorifiée, car la mort lui est préférable. (5) Derrière toutes atteintes faites à une femme se trouve un bienfait pour la société. Quand une femme se fait violer à Rome et en particulier une matrone, elle est marquée « par une souillure » indélébile qui « entache la réputation de son mari. » L'homme devient ainsi « l'époux d'une femme violée. » Et il revient à celle-ci de laver son honneur et celui de son époux. Virginie Girod explique ainsi qu'après son viol, Lucrece, une des femmes placée en héroïne par la cité, se suicide car « seul le sang peut laver une telle souillure. » Il n'est pas tenable ni pour la femme ni pour son époux qu'elles vivent avec cette marque et elle rend service à la cité en se suicidant permettant ainsi de préserver l'image de « la femme vertueuse. » Les femmes doivent être contenues dans le réceptacle de la morale publique. Marcella Farioli explique que les violences des femmes dans les mythes sont racontées tels des signaux d'alarme pour les hommes. Ce sont des preuves de ce dont sont capables les femmes si on les laisse livrées à elle-même. (7)

Le crime de Médée bien qu'horrible en est la parfaite illustration. Le crime est décrit comme tel sans chercher d'explication au-delà de l'horreur. Les actes même les plus monstrueux ne naissent pas sans un contexte favorable à la mise en place du processus mental qui les génère. Ce qui signifie que ces femmes qui commettent des crimes le font toujours pour une raison, perceptible ou non. Ce raisonnement est vrai autant pour les femmes que pour les hommes. Le problème du mythe de Médée ne réside pas dans le crime lui-même mais bien dans la manière dont le crime perpétré par une femme est utilisé

à des fins de classement des genres explique Nicole Loraux. On ne les explique pas de la même manière que pour les hommes. Pour les hommes il y a une justification légitime mais pour les femmes il s'agit d'une démonstration du fait qu'elles sont incapables de se contrôler – les origines de l'hystérie médicale. (16)

Cronos, père de Zeus, qui mange ces enfants, agit pour le pouvoir et ainsi pour se débarrasser de ses successeurs. Les femmes sans époux ni contrôle masculin sont « à l'état de nature » livrées à leurs sentiments. Le mariage les fait passer « à l'état de culture ». (7) « Les violences masculines faites aux femmes sont toujours justifiées dans le but de préserver la survie de l'espèce. » (16)

Françoise Héritier l'explique par la « frustration » des hommes qui assistent à l'enfantement des deux sexes par la femme. C'est cette « frustration » qui pousse les hommes à vouloir contrôler la reproduction des femmes. La grossesse d'une femme lui appartient. Durant le temps où elle est enceinte, elle ne fait

qu'un avec son enfant. L'homme ne pouvant s'introduire dans cette relation naturelle cherche à se l'accaparer autrement. Avoir un contrôle sur la grossesse de la femme devient un signe de pouvoir. Un homme fort et responsable est un homme qui parvient à contrôler son épouse et ses enfants. (14)

Le rôle du mariage est de « réguler et pacifier l'accouplement » au sein de celui-ci la femme a un sentiment de sécurité. (14) Sécurité financière d'une part car l'homme subvient aux besoins du foyer et sécurité sociale car le mariage est une couverture contre les critiques et les rejets de la société. Dans ce contexte la sécurité emmène à des concessions avec une restriction des libertés de la femme. Si le mariage est une sécurité pour la femme, pour l'homme il s'agit d'une démonstration de son autorité et de son pouvoir. Il se doit de régenter sa famille. Le garçon devient homme en épousant une femme et en ayant une famille légitime. L'infidélité féminine et les grossesses extraconjugales sont ainsi très problématiques car elles démontrent la faiblesse de l'époux. Un parallèle peut, là encore, être effectué entre mythologie et civilisation antique. (14) En effet, les dieux sont capables « d'enfanter » seul des progénitures. Cela représente des signes de leurs pouvoirs – naissance d'Athéna – comme l'affirme Nicole Loraux. (16)

Le discours des savants grecs que nous avons abordé dans les « Résultats » tendent dans le même but à minimiser le rôle des femmes dans la procréation. (31)

2.7.Réponse à l'objectif principal

La contraception est donc bien un outil essentiel dans l'émancipation de la femme. Après avoir abordé le fait qu'elle constituait en partie un facteur de division lorsqu'elle n'est pas accessible, il est alors évident que sa disponibilité permet aux femmes de

s'approprier leur corps. Ce qui est important de comprendre c'est que la contraception est insérée dans la société et elle évolue et s'adapte à celle-ci. C'est-à-dire que si on se trouve dans une société où la femme a peu de liberté, les raisons du recours aux méthodes contraceptives seront liées aux normes sociétales – contraception pour éviter d'avoir un enfant issu d'une relation hors mariage, pathologies obstétricales. Aujourd'hui les raisons du recours aux contraceptifs peuvent être socio-économiques mais le signe principal qui montre une émancipation de la femme c'est le recours aux contraceptifs sans raison particulière. La femme y a recours car elle le souhaite.

De plus, on peut constater que la principale innovation médicale qui a permis la révolution de la contraception est permise grâce aux mouvements féministes. C'est ce mouvement qui emmène à la

modification des méthodes contraceptives entraînant une évolution de la condition des femmes. Dans

cette étude on a tenté de mettre en évidence les raisons et les conditions sociales des femmes car nous savons que ces facteurs allaient être assez différents des nôtres. Il est évident qu'il y a un avant/après révolution contraceptive et féministe. L'émancipation de la femme passe par la contraception qui est soumise à son environnement. La révolution féministe a accéléré ce processus.

3. Les points forts

L'étude a permis de mieux comprendre la contraception dans son contexte historique. Les sources bibliographiques recueillies en majorité par l'intermédiaire des sites universitaires sont accessibles et complètes.

Nous avons pu étudier la contraception dans trois cultures différentes mais assez proches dans les croyances, les motivations et la médecine. La comparaison culturelle est possible, de plus, nous avons pu introduire des concepts sociologiques de base pour appréhender les sociétés étudiées et le rapport entre les hommes et femmes. Nous avons donc pu mêler l'histoire, la médecine et la sociologie pour tenter d'expliquer la contraception et les femmes.

Il s'agit d'une étude féministe également car elle permet de voir la population cible derrière la contraception qui est la femme dans la société. Sans l'inclusion des études sur les femmes, nous aurions simplement constaté que les femmes sont dominées sans chercher à voir les nuances et les différences. Cela nous aide donc à comprendre les mouvements féministes qui sont apparus par la suite et qui ont permis la révolution contraceptive des années 1970.

4. Les limites et les biais

L'étude multiculturelle s'est révélée plus complexe et substantielle lors de son élaboration. En effet, l'Égypte, la Grèce et Rome sont des civilisations très riches avec

une histoire aussi riche pour chacune d'entre elles. L'étude est donc assez vaste. Il a fallu synthétiser toutes ces sources d'information et les recouper pour les comparer ce qui n'a pas été aisé. Nous avons donc dû faire des concessions en nous focalisant uniquement sur les moyens contraceptifs pour travailler l'aspect sociologique des civilisations et la domination masculine. Nous avons donc mis de côté la recherche exhaustive des moyens contraceptifs pour sélectionner les plus pertinents pour notre étude.

De plus, ces sociétés ne sont pas comparables en tout point notamment concernant les médecins et les sages-femmes qui n'ont pas les mêmes statuts et qui nous ont emmené quelques fois à généraliser – surtout concernant l'Égypte. Nous avons peu de données concernant les rôles joués par les médecins et

les sages-femmes égyptiens. Contrairement au monde gréco-romain, nous avons appris que l'Égypte est une société où la femme a plus d'autonomie. Il aurait été intéressant de comprendre en quoi cette femme est libre dans une certaine mesure malgré la nuance apportée par les *genders studies*. De plus, l'étude porte quasi exclusivement sur la contraception féminine car nous avons très peu de données sur la contraception masculine et nous ne nous y sommes pas assez intéressés.

5. Implications et perspectives

Une étude comparative entre la contraception et l'avortement dans l'Antiquité pour connaître les raisons de cette opposition surtout dans la médecine grecque pourrait aussi être un apport à la littérature pour mieux comprendre l'origine de la restriction de ces pratiques dans l'Histoire. L'étude de la contraception dans l'Antiquité, permet d'emmener à celui de la contraception masculine qui se développe plus tardivement.

Conclusion

La contraception est présente dès l'Antiquité en Égypte, et dans le monde gréco-romain. On retrouve l'allaitement prolongé, l'abstinence et le coït interrompu. Le premier dispositif intra-utérin est décrit par Soranos d'Ephèse et des méthodes à base de miel, de dattes, et d'acacia sont mentionnées dans la littérature égyptienne et gréco-romaine. Des méthodes contraceptives inattendues sont abordées dans la médecine égyptienne, à base d'excréments de crocodiles et la pratique de l'exposition d'enfant est caractéristiques des Grecs et des Romains.

Les sociétés antiques accordent une place importante à la fécondité. Les discours des médecins et des savants de l'Antiquité visent à encourager cette fécondité. Le rôle des médecins et des sages-femmes est décisif pour la propagation des méthodes contraceptives. L'abandon sélectif des filles dans la Grèce antique et une pratique courante et attestée.

Dans des sociétés où la place de la femme est considérée comme largement inférieure à celle de l'homme, la recherche sur la contraception permet de percevoir le rôle de la femme dans la société, sa sexualité et des éléments de sa vie privée. Longtemps considérée comme une communauté homogène dans les études historiques, la recherche sur les femmes tend à s'affiner. Sur le plan sociétal, les civilisations antiques font preuve de tolérance concernant la contraception. Cependant durant une courte période avant la chute de l'Empire romain en 476 après J-C, le climat social, politique et religieux évolue, lié à la montée du christianisme, marquant l'entrée dans le Moyen-Âge.

Pour poursuivre cette étude, il serait intéressant d'étudier la contraception après la chute des civilisations antiques avec les changements dans la manière d'aborder la contraception.

Bibliographie

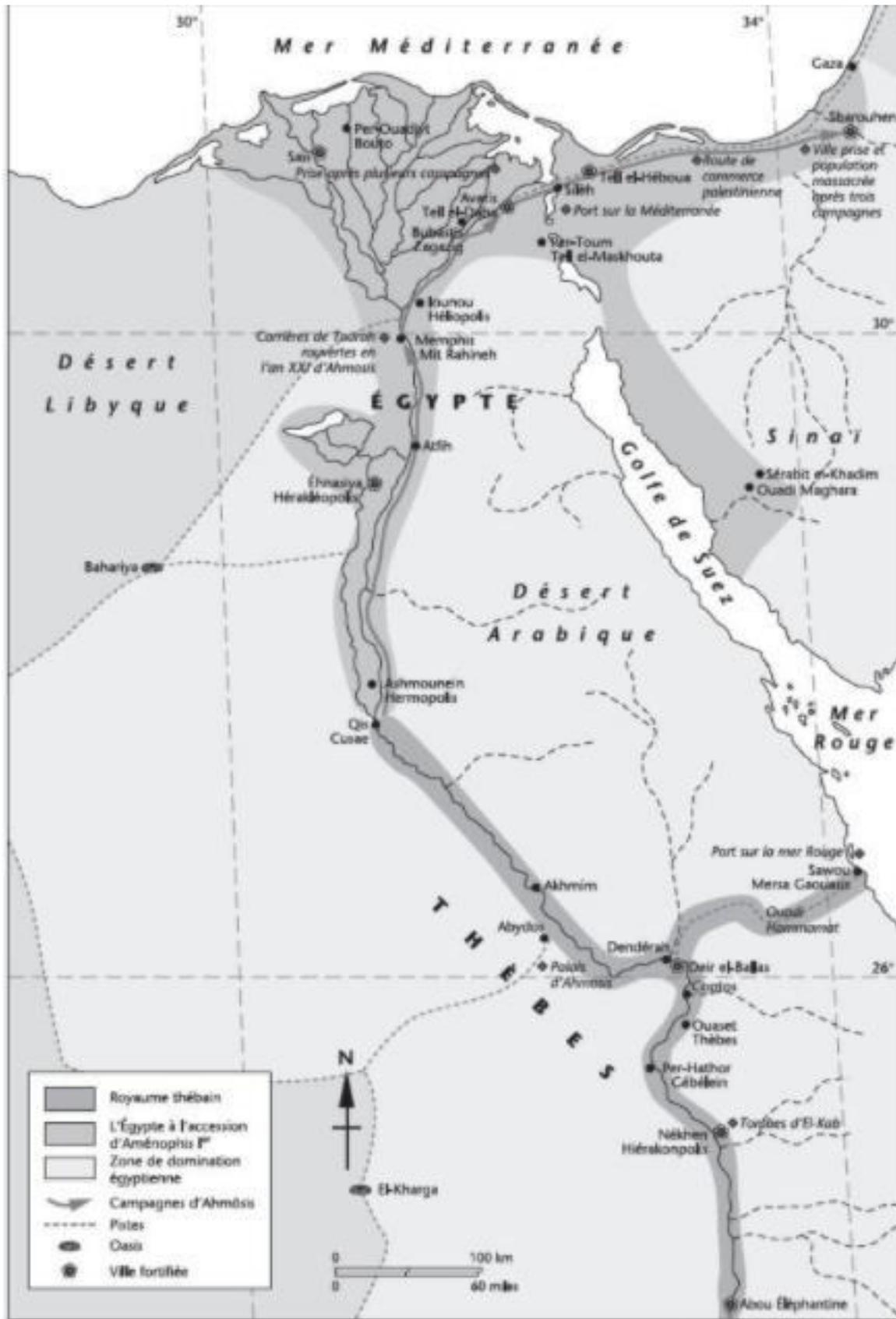
1. Brulé P. Les pratiques contraceptives chez les Grecs. *L'Histoire*. 2001;n°259(11):66-9.
2. Meskell L. Vies privées des Égyptiens 1539-1075. *Nouvel Empire*. Paris: Autrement; 2002. 280 p. (Mémoires/Histoire).
3. Inglebert H. Histoire de la civilisation romaine. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France; 2005. 516 p. (Nouvelle Clio).
4. Soranos d'Éphèse. Maladies des femmes. Les belles Lettres; 2000.
5. Girod V. Les Femmes et le sexe dans la Rome antique. Tallandier; 2013.
6. Thomas Y. Le « ventre ». Corps maternel, droit paternel. *Genre Hum*. 1986;N°14:211-36.
7. Farioli M. Rôles sociaux et dynamiques sociales de sexe en Grèce ancienne. *J Anthropol*. 2017;n° 150-151(3):107-31.
8. van de Walle É. Comment prévenait-on les naissances avant la contraception moderne ? *Popul Sociétés*. 2005;(418):4.
9. Brulé P. L'exposition des enfants en Grèce antique : une forme d'infanticide. *Enfances Psy*. 1 nov 2009;n° 44(3):19-28.
10. Congourdeau M-H. À propos d'un chapitre des Éphodia : l'avortement chez les médecins grecs. *Rev Études Byzantines*. 1997;55(1):261-77.
11. McLaren A. Histoire de la contraception de l'Antiquité à nos jours. Agnès Vienot; 1996. 413 p.
12. van de Walle E. Pour une histoire démographique de l'avortement. *Population*. 1998;53(1):273-89.
13. Legras B. Hommes et femmes d'Égypte (IV^e siècle av. n. è. - IV^e siècle de n. è.). Armand Colin; 2010.
14. Héritier F. Hommes, femmes : la construction de la différence. Paris: Humanis; 2017. 88 p.
15. Bourdieu P. La domination masculine. *Actes Rech En Sci Soc*. 1990;84(1):2-31.
16. Papadopoulou-Belmehdi I. Histoire des hommes, histoire des femmes dans l'œuvre de Nicole Loraux. *Espace Temps*. 2005;87(1):49-64.
17. Legras B. L'Égypte grecque et romaine. Paris: Armand Colin; 2004.
18. Jean R-A, Loyrette A-M. « À propos des textes médicaux des Papyrus du Ramesseum nos III et IV, I : la contraception ». Montpellier: S.H. Aufrère; 2001. p. 564-592. (Encyclopédie religieuse de l'Univers végétal (ERUV - II)).
19. Monpin R. L'avortement provoqué dans l'antiquité. Paris: Vigot frères; 1918.
20. Leclant J. Dictionnaire de l'Antiquité. Broché. 2011;
21. Castets S. Les sages-femmes dans l'Antiquité. Gynécologie et obstétrique. Université de Caen; 2017.

22. Teixido S. Les gender studies. *Sci Hum.* 2005;N°157(2):30-30.
23. van de Walle E, van de Walle F. Allaitement, stérilité et contraception : les opinions jusqu'au XIXe siècle. *Population.* 1972;27(4):685-701.

24. Crahay R. Les moralistes anciens et l'avortement. *Antiq Class.* 1941;10(1):9-23.
25. Anselin A. Parenté, sexualité et maternité dans l'Égypte ancienne. *Présence Afr.* 1998;N°158:23-46.
26. La Bible : Exode, chapitre 1, verset 19.
27. Bodiou L. Le Serment d'Hippocrate et les femmes grecques. *Clio Femmes Genre Hist.* 1 avr 2005;(21):231-8.
28. Veïsse A-E. Grecques et Égyptiennes en Égypte au temps des Ptolémées. *Clio Femmes Genre Hist.* 1 mai 2011;(33):125-37.
29. Eloi T. La sexualité de l'homme romain antique. *Actualité bibliographique. Clio Femmes Genre Hist.* 1 nov 2005;(22):167-84.
30. Allély A. L'exposition des petites filles à Rome sous la République et sous le Principat. *Ann Bretagne Pays L'Ouest.* 16 nov 2017;(124-3):49-64.
31. Knibiehler Y. Histoire des mères et de la maternité en Occident. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France; 2017. 128 p. (Que sais-je ?; vol. 4e éd.).
32. Ricciardetto A, BOUDON-MILLOT V, PARDON-LABONNELIE M. L'utilisation thérapeutique et cosmétique des produits tirés des crocodiles dans l'Antiquité gréco-romaine. In: *Le teint de Phryné Thérapeutique et cosmétique dans l'Antiquité.* Paris: Éditions de Boccard; 2018. p. 55-76. (Orient & Méditerranée 27).
33. Josset P. Emplois thérapeutiques du natron dans l'Égypte antique et le monde gréco-romain. *Rev Hist Pharm.* 1996;84(311):385-96.
34. Bonnard J-B. Véronique Dasen, *Le Sourire d'Omphale. Maternité et petite enfance dans l'Antiquité.* Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire – Série Histoire ancienne – Cahiers d'Histoire du corps antique », 2015. *Clio Femmes Genre Hist.* 1 mai 2017;(45).
35. La bible : la genèse, chapitre 38, verset 9.
36. Flandrin J-L. *L'Église et la contraception.* Paris: Broché; 2006.
37. Brulé P, Descat R. *Le monde grec aux temps classiques. Tome 2. Le IVe siècle.* Paris cedex 14: Presses Universitaires de France; 2004. 574 p. (Nouvelle Clio).
38. Bourdieu P. Le sens pratique. *Actes Rech En Sci Soc.* 1976;2(1):43-86.

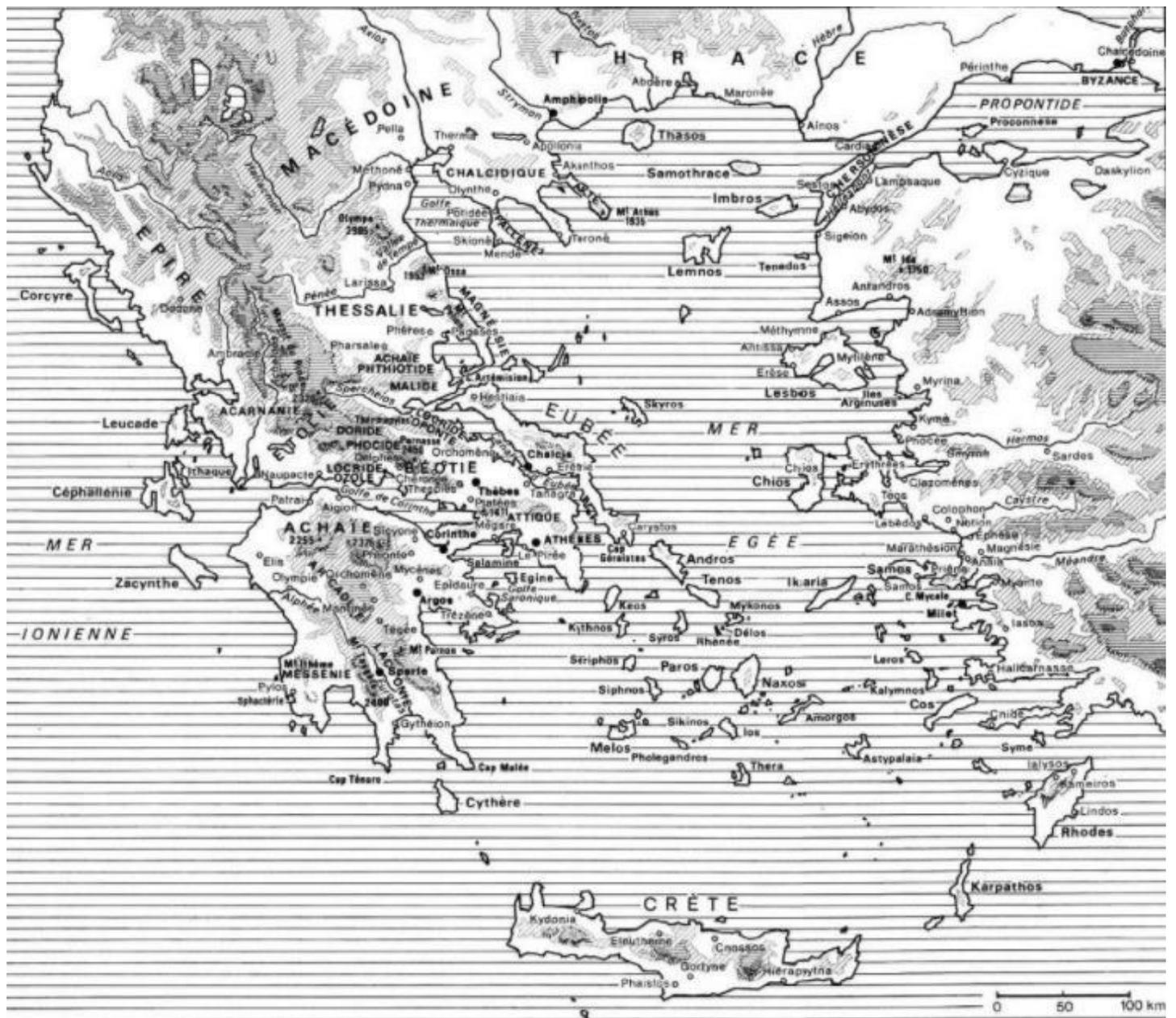
Annexes

Annexe 2 : Carte de l’Égypte antique au Nouvel Empire (2)



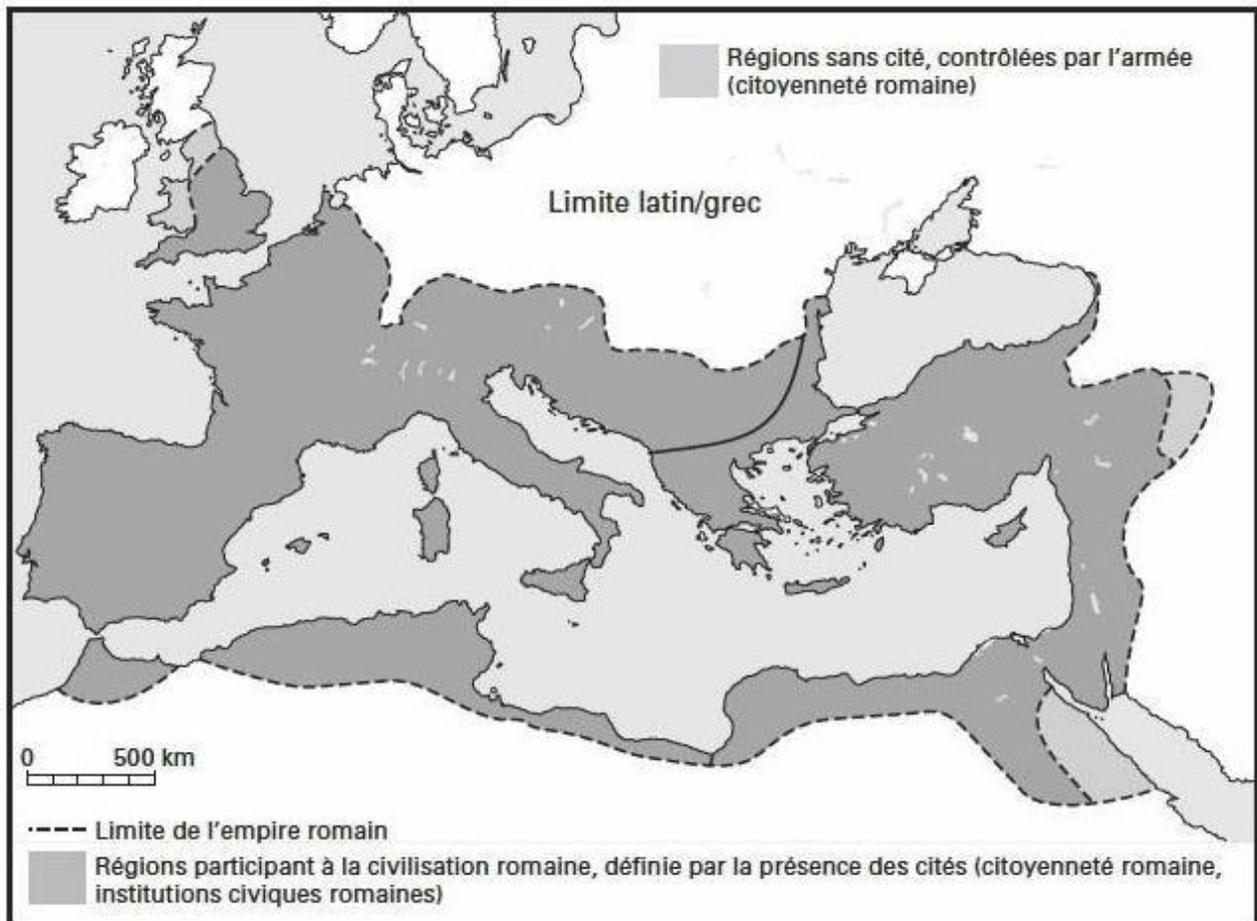
Annexe 3 : Carte de la Grèce antique à l'époque classique

(37)



Annexe 4 : Expansion de la civilisation romaine (350 après J-C)

(3)



Annexe 5 : Contrats établis par des marchands d'esclaves sur des enfants exposés à Rome. (30)

Numéro du contrat	Date et lieu	Nom de l'enfant	Sexe
4, p. 59	29 mars 13 av. J.-C. Alexandrie	Algamation	Fille
5, p. 63	Février-mars 13 av. J.-C. Alexandrie	Tyche	Fille
6, p. 65	Mars-avril 13 av. J.-C. Alexandrie	Pas de nom Bébé nouveau-né esclave	Non indiqué
7, p. 73	23 mai 8 av. J.-C. Ptolémaïs Evergetis	Epaphroditos	Garçon
11, p. 90	21 novembre 5 av. J.-C. Alexandrie	Agalmation	Fille
14, p. 99	21 mai 26 apr. J.-C. Oxyrhynchus	Thermoutharion	Fille
15, p. 103	26 apr. J.-C. Oxyrhynchus	Pas de nom	Fille
19, p. 117	49 apr. J.-C. Oxyrhynchus	Héraclas	Garçon
21, p. 122	Juillet-août 68 apr. J.-C. Oxyrhynchus	Sar...	Non indiqué
23, p. 128	81-82 apr. J.-C. Oxyrhynchus	Theanous	Fille
24, p. 130	14 ou 24 juillet 87 apr. J.-C. Oxyrhynchus	Dionysios	Garçon
26, p. 135	2 juin 111 apr. J.-C. Oxyrhynchus	Tanetbeus	Garçon

Tableau établi d'après les données de MANCA MASCIARDI, Mariadele et MONTEVECCHI, Orsolina, *I contratti di balatico*, Milan-Azzate, *Corpora papyrorum graecarum*, 1, 1984

Annexe 6 : Composants des contraceptifs égyptiens par papyrus (18)

Composants locaux (et oraux ?)	Ram. IV C, 2-3	Kah. 21 (3, 6)	Eb. 783 (93, 6-8)	Kah. 22 (3, 7)	Bln. 192 (v. 1, 1-2)	total
Tampon (loc.)	X	X	X			3
Excr. crocodile (loc.)	X	X				2
Miel (loc.)			X	X		2
Mucilage fermenté (loc.)		X				1
Acacia (loc.)			X			1
Caroube, dattes (loc.)			X			1
Natron (loc.)				X		1
Sorgho (loc.)					X	1
Céleri cuit ds. bière, huile (oral)					X	1

Annexe 7 : Récapitulatif des méthodes contraceptives disponibles en Egypte antique (18)

Moyens	Égypte Pharaonique	Basse Époque et Antiquité
Psychologiques	Magie : amulettes, incantations	Immémoriale
Sexuels	Retrait, coït interfémoral (?), coït anal <i>(taux d'échec : 17 %)</i>	Immémoriale
Prévisionnels	Rythme, abstentions périodiques <i>(taux d'échec : 15,5 %)</i>	Époques tardives Talmud
Mécaniques	Tampons imprégnés (pessaires) <i>(taux d'échec : 1,9 %)</i>	Époques tardives : Cire, ouate, éponges, Manœuvres expulsives du sperme Vessie de chèvre, cæcum de bouc
Chimiques	Acacia, miel, natron <i>(quelques risques d'intolérance taux d'échec inconnu)</i>	Époques tardives : Acide tartrique, vinaigre, alun, salpêtre, sumac, cantharide, plantes
Physiques	Fumigations de sorgho associées à une potion (?) <i>(versus hypothèses abortive ou obstructive)</i>	
Intra-utérins	<i>(Cu & Au non prouvé)</i>	Époques tardives : Tampon de laine douce
Systémiques	Lactation prolongée.	Époques tardives :

	Potion de céleri associée aux fumigations (?) <i>(versus hypothèses abortive ou obstructive)</i>	Potions diverses Ovariectomie <i>(mais non prouvé)</i>
--	---	---

Annexe 8 : Pratiques abortives dans le monde gréco- romain (12)

Violence et coups	7
Mouvements violents	2
Objet aigu	4
Drogue ou médecine	43
<i>Dont :</i>	
Potions	13
Emplâtre	1
Pessaire	4
Bains	1
Non spécifiée	24

Annexe 9 : Les principales motivations de recours aux abortifs en Grèce et à Rome (12)

Indications sociales	23
Éviter une naissance illégitime, adultérine ou incestueuse	10
Éviter d'avoir des enfants esclaves ou soumis à un régime d'oppression	4
Problèmes de succession, compétition entre héritiers	2
Hostilité au mari ou jalousie	5
Remariage d'une femme enceinte	2
Indications esthétiques	13
Pour conserver sa beauté	8
Prostitution	5
Indications médicales	8
Indications économiques	5
Divers	6
Intérêt eugénique de l'État	4
Rite hérétique	2

Annexe 10 : Schématisation de l'opposition du masculin et du féminin par Pierre Bourdieu (38)

Schéma synoptique des oppositions pertinentes

Source - P. Bourdieu, *Le sens pratique*, op cit., p. 354.



La représentation schématique ici adoptée permet de saisir d'une part les oppositions (eg. masculin/féminin, sec/humide, etc.) présentées dans la dimension verticale, d'autre part les passages, inscrits dans les angles aigus, entre les deux pôles et les grands cycles (de l'année agraire, de la journée, de la vie humaine, etc.) portés à la circonférence.

Annexe 11 : Exemple d'une division des tâches entre hommes et femmes décrite par Pierre Bourdieu (38)

travaux masculins	travaux féminins
<p>DEDANS nourrir les bêtes la nuit</p> <p>(tabou du balai)</p> <p>DEHORS sortir le troupeau aller au marché</p> <p>travailler les champs (loin, ouvert, jaune, céréales) labourer (soc, chaussures) semer moissonner (faucille, tablier) dépiquer vanter</p> <p>transporter et dresser les poutres (« corvée » des hommes) et faire le toit transporter le fumier aux champs à dos de bête</p> <p>faire tomber (monter aux arbres et gauler les olives, abattre les arbres – pour la maison)</p> <p>couper le bois, le diss (fabriquer les ustensiles de cuisine en bois à la hachette ou au couteau)</p> <p>égorger</p>	<p>rentrer les réserves, l'eau veiller sur les réserves attacher les bêtes de retour des champs</p> <p>cuire (cuisine, feu, marmite, couscous nourrir les enfants, les bêtes (vaches, poules) soigner les enfants balayer (tenir propre)</p> <p>tisser (et filer la laine) moudre pétrir la terre (poterie et crépir les murs) traire la vache (baratter le lait)</p> <p>soigner le jardin (proche, clos, vert, légumes) (tabou de l'aire à battre)</p> <p>transporter les semences, le fumier (sur le dos), l'eau, le bois, la pierre et l'eau (« corvée » des femmes pour la construction de la maison)</p> <p>ramasser (cueillette) les olives (tabou gaulage), les figues, les glands, le bois (branchages, brindilles, broussailles) et lier (les fagots) glaner sarcler (pieds nus, robes à traîne)</p> <p>fouler les olives aux pieds (cf. pétrir) (tabou de l'égorgement)</p> <p>pétrir l'argile (pour la maison et pour l'aire à battre – avec bouse) à la main (après l'avoir extraite)</p>

DROITS DE REPRODUCTION :

Le mémoire des étudiantes de l'école de sages-femmes Baudelocque de l'école de sages-femmes Baudelocque de l'université Paris Descartes sont des travaux réalisés à l'issue de leur formation et dans le but de l'obtention du diplôme d'Etat. Ces travaux ne peuvent faire l'objet d'une reproduction sans l'accord des auteurs et de l'école.